

**Comité Technique Spécial GSO  
du 10 décembre 2015 à 9 heures**

**ORDRE DU JOUR**

0- Règlement intérieur du Comité Technique (**pour avis**)

1- Approbation des PV (**pour avis**) des :

- 03/02/15 (N° 10)
- 27/05/15 (N° 11)
- 16/07/15 (N° 12) – Ajourné
- 28/07/15 (N° 13)

2- Suivi des points (dont SGA – Notilus actualité et calendrier) (**pour information**)

3- Bilan social et organigramme (organigramme à confronter avec harmonisation DIR) (**pour information**)

4- Point activité métropole et DOM (**pour information**)

5- Grands déplacements (**pour information**)

6- AREP-3 : suivi des recrutements, mutations, ventilations à venir (**pour information**)

7- Harmonisation des DIR : état d'avancement, postes pourvus ? Par qui ? Quand ? Nouvelle organisation et nouvelle répartition envisagées des tâches ? (**pour information**)

8- Centres archéologiques : Toulouse, Angoulême, Bègles, Campagne (château) ? Projets nouvelles implantations (Poitou-Charentes, Martinique, Sud Aquitaine) ? (**pour information**)

9- Renouvellement parc automobile (**pour information**)

10- Problèmes récurrents accueil stagiaires (particulièrement troisièmes) – Définir le rôle des AST/GMC/agents (**pour information**)

11- Divers

- Primes de suppléance
- Evaluations filières administrative/scientifique
- Relecture systématique de tous les rapports par l'AST
- Calendrier



Représentants du personnel		Représentants de l'administration	
<b>Titulaires</b>			
Nathalie MILLARD (CGT Culture)	Présente	David ZUROWSKI (Président)	Présect
Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)	Présent	Patrick BRETAGNE (Administrateur)	Présect
Christine FOUILLOUD (SUD Culture Solidaires) (secrétaire de séance)	Présente		
Serge VIGIER (CNT)	Excusé	<b>Invités</b>	
Benoît OLIVEAU (CNT)	Excusé	Florent VIEILLE (GRH)	Présect
		Carole FONDEVILLE	Présente
<b>Suppléants</b>			
Philippe GARDES (CGT Culture)	Excusé		
Stéphane BOULOGNE (SUD Culture Solidaires)	Présent		
Clara SAMUELIAN (SUD Culture Solidaires)	Excusée		
Maria Iñáñada ORTEGA (CNT)	Présente		
Thierry GIRAUD (CNT)	Présect		

**La séance est ouverte à 9 heures 25 sous la présidence de Monsieur ZUROWSKI.**

*Le Président procède à l'appel des présents.*

*Madame Fouilloud assure le secrétariat de séance pour le compte des représentants du personnel.*

#### **0- Règlement intérieur du Comité Technique (pour avis)**

SUD Culture Solidaires : Nous avons proposé de permettre la présence d'experts à l'ensemble de la réunion, tout en limitant leurs interventions au sujet qui les concerne. Les instances centrales procèdent de cette manière.

PRESIDENT : Le CT se réunit afin de débattre de sujets qui induisent des obligations particulières, en particulier de confidentialité. De fait, je ne serai pas en mesure de donner suite à votre requête. Nos discussions n'ont pas vocation à être entendues par des personnes extérieures au CT.

CNT : Les procès-verbaux sont pourtant bien rendus publics.

PRESIDENT : Un espace de confiance et de dialogue doit s'établir entre des membres habitués à travailler ensemble. Par conséquent, je ne conçois pas l'intérêt d'associer des experts à des discussions ne les concernant pas.

SUD Culture Solidaires : Il s'agit d'une première. Nous en prenons acte.

CNT : Nous pouvons choisir de désigner un expert pour plusieurs sujets.

PRESIDENT : Encore faudra-t-il qu'il soit concerné par les sujets débattus.

SUD Culture Solidaires : Nous souhaitons également que les membres qui ne prennent pas part au vote soient mentionnés sur le procès-verbal. Cette subtilité permet en effet de faire passer un message intéressant à nos collègues.

PRESIDENT : Je perçois mal l'intérêt et l'utilité de cette disposition, car le fonctionnement de notre instance induit un certain nombre de fondamentaux, notamment le fait que les membres représentent le personnel. Ne pas prendre part au vote implique qu'ils considèrent ne pas devoir assumer leur rôle.

SUD Culture Solidaires : Les organisations syndicales peuvent également estimer que la question ne les concerne pas. Or, s'abstenir est déjà participer.

CNT : L'absence de vote, davantage qu'une subtilité, représente une volonté délibérée, et elle impacte le quorum. Nous pouvons considérer que la discussion n'est pas de notre ressort.

PRESIDENT : Si un sujet ne concerne pas le CT, il n'a pas à figurer à l'ordre du jour. Ne pas prendre part au vote est équivalent à ne pas siéger. Il ne peut pas s'agir d'un mode d'expression.

SUD Culture Solidaires : Nous ne refusons pas nos tâches. Nous refusons de nous prononcer sur un sujet pour lequel nous considérons que nous n'avons pas à le faire. Les organisations syndicales ne sont en outre pas censées avoir un avis unanime.

PRESIDENT : A ce jour, je ne donnerai pas suite à votre demande. Je me documenterai toutefois auprès de mes collègues en central.

CGT Culture : Vous pourrez également vous adresser à eux au sujet des experts.

PRESIDENT : La posture adoptée m'est propre. Nous maintiendrons la forme réglementaire de l'instance.

SUD Culture Solidaires : Nous sommes censés adapter le règlement intérieur national à notre région.

CGT Culture : Par ailleurs, nous considérons comme utile la présence des AST au CT.

SUD Culture Solidaires : Nous avons validé leur participation voici quelques mois en CT central. Suite à l'harmonisation des DIR, les RST figureront au même niveau hiérarchique que les Secrétaires généraux. L'essentiel de ce qui concerne la vie sur le terrain et le travail des agents passe en outre par les AST.

ADMINISTRATEUR : Après notre discussion sur ce sujet, je me suis renseigné. Il apparaît que la présence des AST a été refusée par la DRH.

CGT Culture : L'Administration a expliqué que la présence systématique de tous les AST était inopportune. En revanche, un AST pourra assister aux réunions.

ADMINISTRATEUR : Il appartient par conséquent au Président de les désigner en tant qu'experts.

CGT Culture : Nous demandons qu'ils soient désignés en tant que membre à part entière.

PRESIDENT : La présence des quatre AST ne semble pas pertinente. Hors leur rôle d'expert, elle ne montre pas d'utilité marquante, sinon leur bloquer une journée.

SUD Culture Solidaires : Ils sont directement concernés par l'AREP-3, le climat social, les grands déplacements, le pôle DAO-PAO et l'accueil des stagiaires.

PRESIDENT : Ces sujets sont évoqués par ailleurs, dans des cercles auxquels ils participent.

CGT Culture : Le lien hiérarchique qui est noué avec les agents rend désormais leur présence indispensable.

SUD Culture Solidaires : Ils sont au cœur des carrières, autant en termes scientifiques qu'administratifs. Or, leur avis manque souvent au procès-verbal de nos réunions.

PRESIDENT : Leur avis peut être formulé à titre d'expertise. En outre, il ne saurait être différent de celui du Président et de l'Administrateur.

SUD Culture Solidaires : Nous convenons que les votes de l'Administration sont unanimes. Pour autant, en central, Messieurs Pion, Garcia et Dubreuil, voire Monsieur Lebeaupin ne parlent pas de la même chose ni de la même manière. Plusieurs questions ont également été posées à Messieurs Bretagne et l'AST au sujet de l'AREP-3. Il apparaît que leurs réponses ont été différentes.

PRESIDENT : Cette différence semble résulter d'une question de gouvernance et d'homogénéité des postures. Je vérifierai auprès des instances centrales ce qu'il en est concernant leur présence. Nous restons en effet dans le cadre d'instances dont la composition est réglementée.

SUD Culture Solidaires : Nous sommes censés adapter le règlement intérieur à GSO.

GRH : Le document que nous avons présenté est celui des instances nationales. Il ne mentionne nulle part la présence des AST.

SUD Culture Solidaires : Le système hiérarchique de l'INRAP est compliqué. Nombre de sujets touchant les agents concernent les AST, notamment en matière de carrières. Ainsi, en séance, l'Administration nous renvoie souvent à eux, appauvrissant ainsi les débats.

Concernant le calendrier, une réunion consacrée aux référentiels métier se tient ce jour à Paris. Par conséquent, un de nos collègues ne peut pas être présent ce jour. Nous souhaitons donc un alignement des dates de réunion.

PRESIDENT : Nous devons en effet éviter tout télescopage de calendriers.

CGT Culture : Le calendrier des affaires sociales est présenté tous les six mois. Nous devons nous y adapter.

PRESIDENT : Autant que faire se peut. Pour autant, la réunion de ce jour à Paris est un groupe de travail paritaire, et non une instance.

CNT : Des collègues ont également demandé que les réunions de notre CT soient positionnées les mardis ou les vendredis. En effet, ceux qui sont en grand déplacement sont censés retourner sur leur chantier le vendredi si la réunion se tient le jeudi, induisant ainsi des trajets supplémentaires.

GRH : Nous avons proposé une réunion de CHSCT un vendredi, et cette date avait été refusée.

ADMINISTRATEUR : Il nous a été expliqué que des réunions organisées les mardis imposaient aux représentants des personnels des DOM de voyager le dimanche.

CGT Culture : Nous souhaitons malgré cela nous réunir les mardis.

PRESIDENT : Je n'y vois aucun inconvénient. Nous procéderons ainsi à compter de notre prochaine séance.

CGT Culture : Nous avons demandé des modifications du règlement intérieur. Nous ne pouvons donc pas nous prononcer ce jour, d'autant que des interrogations persistent.

PRESIDENT : J'ai déjà répondu concernant le « Ne prend pas part au vote ». Le débat sur la présence des AST ne semble pas être de nature à justifier un report de la consultation.

CGT Culture : Le fait de ne pas vouloir prendre part au vote est ainsi justifié, car, certaines questions n'ayant pas obtenu de réponse, nous ne pouvons pas voter.

PRESIDENT : La seule vérification qui s'impose concerne la présence des experts en CT central. Nous pouvons donc reporter le vote dans l'attente d'un retour de l'Administration sur ce sujet.

## 1- Approbation des PV (pour avis)

PRESIDENT : L'approbation est relative à la conformité de la retranscription avec les débats. Nous n'avons pas vocation à revenir sur le fond des thèmes abordés.

- 03/02/2015

CNT : Nous avons été identifiés en tant que représentants de l'Administration.

PRESIDENT : Nous corrigerons cette erreur.

*Moyennant cette correction, le procès-verbal est approuvé, avec trois voix favorables et deux abstentions.*

- 27/05/2015

SUD Culture Solidaires : Le Secrétaire de séance ne l'a pas finalisé.

*L'approbation de ce procès-verbal est ajournée.*

- 16/07/2015

SUD Culture Solidaires : Les organisations syndicales n'avaient pas siégé.

- 28/07/2015

*Le procès-verbal est approuvé, avec trois voix favorables et deux abstentions.*

CGT Culture : Les procès-verbaux 2014 ne figurent pas encore sur l'intranet.

GRH: J'ai relancé les personnes en charge du système en avril et en juin. Les procès-verbaux sont bien à Paris.

CGT Culture : Nous émettrons également un rappel aux instances nationales.

## 2- Suivi des points

SUD Culture Solidaires : Le précédent tableau n'a pas été mis à jour suite au dernier CT. Des changements d'état auraient en effet dû survenir sur certaines actions. Ainsi, concernant le SRA, les mentions sont similaires à celles du CT de mai.

PRESIDENT : L'action n'a pas progressé depuis mai 2012. Le CRA et le SRA sont toujours les mêmes et nos relations n'ont pas évolué.

ADMINISTRATEUR : Nous avons abordé le sujet en CHSCT. Il s'avère que la situation reste identique à celle qui pouvait être observée antérieurement.

PRESIDENT : Aucun élément ne laisse penser qu'une nouvelle enquête est envisagée par le Ministère.

ADMINISTRATEUR : Nous n'avons pas obtenu les résultats des investigations de 2012, lancées suite à l'interpellation du Ministère par l'INRAP.

CNT : Une intervention sans suite équivaut à un coup d'épée dans l'eau.

PRESIDENT : De fait, l'INRAP est placé sous la même tutelle que le SRA, mais nous n'avons pas pris sur le Ministère. S'il ne souhaite pas communiquer le moindre élément, nous ne l'obtiendrons pas.

CGT Culture : Ces éléments ont-ils été demandés ?

SUD Culture Solidaires : Monsieur Garcia s'est rendu dans les régions connaissant la situation la plus problématique. Nous souhaitons être avisés des résultats de cette démarche et pouvoir officialiser ces informations dans le procès-verbal.

ADMINISTRATEUR : Les comptes rendus de réunion SRA-AST doivent être restitués aux agents dans le cadre de celles que ces derniers tiennent avec les agents.

SUD Culture Solidaires : Au-delà de l'attente de la réponse du Ministère, l'Administration doit se renseigner sur les avancées de l'enquête.

Par ailleurs, nous avons tenu un nombre limité de réunions. Les instances fonctionnent mal. Pour autant, les procès-verbaux laissent une trace écrite, et ils permettent d'informer les agents.

PRESIDENT : La périodicité des instances relève d'un problème différent de celui dont nous débattons.

Concernant les relations avec les SRA, nous traitons avec un organisme extérieur, engendrant ainsi certaines difficultés. Sans préjuger des résultats de l'enquête, nous savons que le CRA prendra en charge la Région Languedoc-Roussillon, en sus de Midi-Pyrénées. Le fonctionnement du SRA ne semble donc pas avoir été mis en cause, et l'enquête ne semble pas avoir mis en évidence de problématique liée à cette personne.

SUD Culture Solidaires : La promotion d'un chef de service ou d'un Directeur ne le rend pas légitime. L'enquête est peut-être suspendue ou enterrée.

PRESIDENT : J'ai pris garde à utiliser les précautions oratoires nécessaires. J'évoquais ma lecture propre.

SUD Culture Solidaires : Avez-vous demandé au Ministère où en est l'enquête ?

PRESIDENT : Nous ne sommes pas fondés à le faire. Si des faits graves de harcèlement le justifient, la situation relève du pénal, et l'agent et sa hiérarchie sont susceptibles de porter plainte. S'il s'agit de dysfonctionnements lourds, nous sommes fondés à ne rien demander au Ministère.

CNT : Nous sommes néanmoins concernés directement.

PRESIDENT : L'interlocuteur du Ministère est l'INRAP à l'échelle nationale.

CGT Culture : Monsieur Dubreuil pourrait donc transmettre notre demande.

PRESIDENT : Nous évoquerons de nouveau le sujet.

ADMINISTRATEUR : Nous avons déjà demandé cette intervention en central. Les instances nationales n'ont pas obtenu de réponse du Ministère.

SUD Culture Solidaires : Il semble inconvenant que le tableau de suivi des points soit toujours le même.

ADMINISTRATEUR : Notre réponse demeure similaire à chaque fois que vous posez la question sur le SRA Midi-Pyrénées.

SUD Culture Solidaires : Le suivi de la situation de terrain peut pourtant être assuré par les AST et les RO.

ADMINISTRATEUR : Nous avons abordé cette question en CHSCT. L'AP Midi-Pyrénées était présent, et il a indiqué qu'aucune observation particulière n'était à remonter concernant le comportement du CRA. Il s'agit néanmoins peut-être d'une accalmie avant une nouvelle crise comportementale.

SUD Culture Solidaires : L'enquête RPS est à rapprocher de cette problématique.

PRESIDENT : Il n'est pas totalement improbable que l'entrée du tableau reste la même pour la prochaine séance. Pour autant, nous aurons sollicité les instances centrales entre temps.

- Plan assurance qualité

CGT, SUD culture solidaires : le tableau signale la diffusion à faire par les AST depuis plusieurs CTS alors que rien n'a été fait dans ce sens.

ADMINISTRATEUR : Nous avons demandé aux AST de faire état du plan lors des réunions avec les agents. Il ne m'incombe pas de vérifier si le point a été abordé. Je le demanderai à nouveau lors du prochain CODIR.

Ce document, élaboré par le service des Marchés, est censé présenter les modalités de réalisation des opérations de l'INRAP. Il doit être présenté aux aménageurs dans le cadre de candidatures pour des fouilles.

CGT Culture : Il insiste sur nos pratiques environnementales, qui nous distinguent de nos concurrents. Or, nous n'avons pas les moyens d'appliquer des dispositions que les RO ne connaissent en outre pas.

SUD Culture Solidaires : Un AST, s'il avait été présent, aurait pu nous expliquer pourquoi les RO n'ont pas été sensibilisés. Pour l'heure, les équipes se retrouvent en porte à faux avec les engagements mentionnés dans le document.

CNT : Cela est en contradiction avec la reconquête aménageur.

PRESIDENT : Si le plan assurance qualité est adressé aux RO, je ne vois pas pourquoi il n'est pas diffusé aux agents. Nous tenterons de le faire de manière large et dans un délai raisonnable.

CNT : Les moyens permettant de respecter les engagements pourront ainsi être vérifiés.

PRESIDENT : Ils relèvent d'une autre discussion.

- Etat d'avancement du projet d'harmonisation des DIR

ADMINISTRATEUR : Le sujet figure à l'ordre du jour.

- Point sur les implantations

PRESIDENT : Ce sujet sera également évoqué en point 8.

- Point sur le SGA

ADMINISTRATEUR : Le déploiement a été réalisé le 2 novembre en GEN et Med, avec un léger retard sur les prévisions initiales.

En GSO, l'agent en CDD qui occupait le poste de support pour le SGA a postulé en central sur un poste d'administrateur fonctionnel. Il a été reçu. J'ai demandé que sa prise de poste à la direction générale n'intervienne pas avant la fin de sa mission en GSO.

CGT Culture : Nous n'avons pas été avisés de ce mouvement.

ADMINISTRATEUR : Il appartient à la DRH de communiquer sur les recrutements.

Concernant les dispositifs informatiques, le SGA est une base de données composée de différents modules, dont Agresso, un système Excel pour les budgets et Planisware, lequel sert à planifier l'intégralité de l'activité par phase et par fonction. Enfin, Notilus est le système qui a vocation à remplacer Intelligent Planner, dans lequel nous ne saisissons plus que les relevés de temps et les frais de déplacement. Notilus a été mis en fonctionnement le 7 décembre. Les frais de déplacement et relevés de temps seront traités dans ce logiciel à compter de janvier.

Toutes les Directions basculeront simultanément sur Notilus, permettant ainsi de maintenir l'homogénéité des données. IP fermera au 1<sup>er</sup> janvier.

CGT Culture : J'ai été informée d'un certain retard dans sa mise en place.

ADMINISTRATEUR : Le déploiement a commencé le 7 décembre, plus tard que prévu, en raison de problèmes de connexion avec d'autres systèmes. J'ai signé cette semaine les premiers ordres de mission 2016 qui seront saisis sur Notilus.

CGT Culture : Les frais en retard seront-ils honorés ?

ADMINISTRATEUR : L'INRAP a toujours honoré ses obligations de règlement. La saisie sera certes interrompue sur IP, mais des rappels ont été adressés aux agents afin de leur signaler que leur déclaration de frais doit être reçue avant la première semaine de janvier. Ceux qui nous parviendront au-delà de cette date seront traités directement au siège. Nous avons en effet convenu de ne plus saisir de donnée dans IP après janvier. Seuls les agents parisiens conserveront un accès en écriture dans ce dispositif.

CGT Culture : Dans d'autres Directions, les délais risquent de ne pas être respectés.

SUD Culture Solidaires : Avez-vous compilé un retour d'expérience concernant la mission de support SGA ?

ADMINISTRATEUR : La personne a essentiellement travaillé sur l'analyse des requêtes élaborées dans le SGA. Elle a mis en forme la documentation, elle a procédé à des informations auprès des agents fonctionnels de la DIR. Elle a également constitué un corpus de documentation dans le cadre de la mise en œuvre d'un serveur. Je lui ai conseillé de mettre ce document à disposition des autres DIR.

SUD Culture Solidaires : Ce point peut être retiré du tableau de suivi.

- Suivi des recrutements

PRESIDENT : Nous aborderons ce sujet en point 6.

- Entretiens professionnels

GRH: Une réponse vous a déjà été apportée par la DRH en mai dernier.

SUD Culture Solidaires : Pourquoi est-elle formulée au conditionnel ?

PRESIDENT : Elle ne devrait pas l'être. En effet, l'entretien professionnel constitue une étape substantielle des nominations au choix. Son absence bloque donc ces nominations.

ADMINISTRATEUR : Par ailleurs, seuls les agents fonctionnels sont concernés par l'entretien professionnel.

SUD Culture Solidaires : Les agents peuvent-ils se faire accompagner par un représentant du personnel ?

PRESIDENT : Il s'agit exclusivement d'entretiens bilatéraux. Dans une seconde phase, si l'agent souhaite contester l'appréciation formulée, nous pouvons imaginer qu'il soit accompagné.

CGT Culture : Si la relation entre deux personnes rend le tête-à-tête impossible, qu'advient-il ?

PRESIDENT : L'entretien peut alors être régulé par une tierce personne. Il s'agit, sous réserve d'un avis contraire des instances centrales, du N+2 de l'agent.

ADMINISTRATEUR : L'intervention d'un tiers n'est pas prévue par l'Etat. Si le cas de figure venait à se présenter, l'entretien serait assuré par le N+2.

CNT : L'agent peut-il directement le demander, afin d'éviter un possible conflit ?

PRESIDENT : Il n'est pas pertinent de fuir les conflits. En outre, l'entretien professionnel a pour vocation à représenter un moment d'échange portant sur les compétences et des valeurs professionnelles. Si la situation est très virulente, nous pouvons envisager que le N+2 supplée le supérieur hiérarchique.

ADMINISTRATEUR : Je n'ai pas connaissance de situation aboutissant à ce type de situation extrême.

PRESIDENT : L'encadrant est celui qui montre la meilleure connaissance des résultats et de l'activité de l'agent. Le recours au N+2 est donc délicat. Par ailleurs, la formalisation de cette escalade hiérarchique relève des prérogatives des instances centrales. Si une situation exceptionnelle venait à se présenter, avec des menaces sur l'intégrité physique et mentale d'une des deux parties prenantes, nous pourrions envisager d'autres options. Pour autant, en central, aucune autre configuration de l'entretien n'est prévue.

SUD Culture Solidaires : L'évaluation est-elle annotée par les deux parties en fin d'entretien ? L'agent est-il autorisé à refuser de signer la feuille d'appréciation ?

ADMINISTRATEUR : Le compte rendu d'entretien est rédigé durant le rendez-vous. Un PDF annotable est adressé à l'agent afin qu'il puisse y ajouter ses observations. Il l'imprime et il renvoie à la personne qui a réalisé l'évaluation la version papier et le PDF annoté. La DIR les fait ensuite suivre à la DRH.

GRH: Un agent a déjà refusé de signer son évaluation.

ADMINISTRATEUR : Paraphé ou non, le document sera envoyé à Paris.

PRESIDENT : Le refus de signature n'entraîne pas la nullité de l'évaluation. L'agent reste libre de la contester même s'il l'a paraphée.

SUD Culture Solidaires : Qu'advient-il en cas de désaccord ?

ADMINISTRATEUR : Le N+2 est directement saisi. Il s'entretient avec le supérieur hiérarchique afin de déterminer s'il y a lieu de revenir sur des informations ou des appréciations. Dans le cas contraire, il confirme à l'agent que le dossier reste en l'état.

PRESIDENT : L'entretien professionnel doit être perçu comme un moment de dialogue sur les souhaits de progression ou sur l'activité. Il ne se résume pas à une simple appréciation *in fine*.

ADMINISTRATEUR : La DRH transmet à tous les agents qui vont être en entretien le document vierge et une notice mentionnant les recours possibles.

SUD Culture Solidaires : Le dossier est particulièrement sensible à l'INRAP, car le dispositif d'évaluation n'a jamais été mis en place. En outre, il n'est pas formalisé. Aucune grille n'a été mise en place par la DRH, laquelle se retrouve à traiter des dossiers très sensibles. Cette désorganisation inquiète les agents, générant ainsi des RPS.

PRESIDENT : Je conviens que le dispositif peut être source d'interrogations, d'autant que le travail de consolidation est toujours en cours. Les périodes interstitielles sont toujours désagréables, même si tous les agents ont conscience de leur place dans l'Institut. Pour autant, à ce stade, le dispositif ne semble pas être de nature à générer des RPS.

CGT Culture, SUD Culture Solidaires, CNT : Il induit pourtant bien des angoisses.

GRH : Les agents regrettent de ne pas être écoutés. Paradoxalement, vous nous indiquez que le fait de les recevoir génère des RPS. L'entretien constitue pourtant un moment d'échange.

CGT Culture : Certaines relations sont déjà dégradées.

PRESIDENT : Ce type de problématique peut être retrouvé dans n'importe quel environnement professionnel.

ADMINISTRATEUR : Nous avons tenté de formaliser les entretiens professionnels pour la première fois en 1998. La structure n'était pas prête. Le dispositif reste compliqué à mettre en œuvre, mais il le sera tôt ou tard, car il répond désormais à une obligation réglementaire.

CGT Culture : Il serait équitable de le mettre en place dans les deux filières.

ADMINISTRATEUR : Les missions de la filière fonctionnelles sont plus faciles à identifier, et le nombre d'agents est beaucoup plus faible que celui des opérationnels.

CNT : La forme de l'entretien engendre plus d'inquiétude que le dispositif par lui-même.

ADMINISTRATEUR : La forme n'est pas encore définie. Au mieux, elle est en discussion avec les organisations syndicales au niveau central.

CNT : Vous nous avez pourtant signifié que les entretiens seraient réalisés par les RST.

PRESIDENT : Les N+1 recevront en effet les agents.

ADMINISTRATEUR : En 1998, en Grand Ouest, nous avons convoqué en DIR l'ensemble des responsables d'opérations de taille conséquente. Le Directeur et l'Administrateur n'étaient en effet pas en mesure de réaliser les entretiens de l'ensemble des agents opérationnels. Ils ont finalement été appelés à le faire.

Pour le dispositif actuel, des questions se posent en matière de capacité de l'AST à assurer 70 à 80 entretiens annuels. Ils constitueront une des chevilles ouvrières de la démarche, mais rien ne certifie qu'ils seront les seuls à le faire. Les dispositions en la matière seront prises au niveau national.

Par ailleurs, l'entretien annuel ne représente pas un apport suffisant pour justifier l'investissement qui serait nécessaire. Une périodicité de trois ans est donc envisageable.

CGT Culture : Il semblerait équitable que les fonctionnels bénéficient de cette périodicité trisannuelle.

ADMINISTRATEUR : Elle sera généralisée.

CGT Culture : N'ayant pas obtenu toutes les réponses, nous souhaitons maintenir le point dans le tableau de suivi.

ADMINISTRATEUR : L'entretien professionnel n'a pas vocation à évoluer avant des années.

SUD Culture Solidaires : Il risque d'être étendu aux opérationnels en 2016.

ADMINISTRATEUR : Rien ne permet de l'affirmer à ce jour.

CNT : Les modalités de déroulement des entretiens sont encore en discussion. Le point peut donc être maintenu.

ADMINISTRATEUR : Elles font l'objet de discussions avec les délégations syndicales en central. Les élus risquent donc d'être informés avant la DIR.

### 3- Bilan social et organigramme

SUD Culture Solidaires : L'organigramme était caduc au jour de son impression. Nous souhaitons une mise à jour, notamment au vu de la préfiguration de la configuration de la nouvelle DIR.

ADMINISTRATEUR : Une partie des recrutements ne sont pas actés. Certains autres ne sont pas encore connus. Nous n'avons pas encore procédé aux commissions de recrutement.

SUD Culture Solidaires : La constitution de l'organigramme a demandé des années.

PRESIDENT : Par définition, il n'est pas possible d'en projeter un, ne connaissant pas l'organisation faisant suite à l'harmonisation des DIR.

CNT : Afin de renforcer sa lisibilité, il convient d'horizontaliser le positionnement des opérationnels.

PRESIDENT : Nous pouvons le faire, mais il demeure essentiel que les rattachements mentionnés soient conformes à la réalité.

SUD Culture Solidaires : Le lien fonctionnel entre les AST et l'Administrateur n'est pas valorisé. Le schéma indique en effet que les AST dépendent exclusivement du Directeur.

PRESIDENT : Un organigramme a vocation à présenter les liens hiérarchiques.

CGT Culture : A quelle date l'organisation rénovée des DIR sera-t-elle mise en place ?

ADMINISTRATEUR : Le processus est amorcé. L'harmonisation induit des dimensions diverses, telles que des changements catégoriels, des modifications d'appellation, des évolutions de fonctions et des recrutements. Les dates d'échéance de ces actions sont variables. Elles interviendront courant 2016.

Nous avons ouvert des postes en recrutement pour janvier. Les mutations prendront également effet en janvier. D'autres ouvertures interviendront au mieux en février.

CGT Culture : Les GMC et les gestionnaires de documentation ou de collection doivent être placés sous la responsabilité des RST. A quelle date cette nouvelle organisation sera-t-elle mise en place ?

ADMINISTRATEUR : La DRH doit au préalable finaliser les fiches de poste. Les N+1 les remettront aux agents concernés au cours du premier trimestre de 2016.

CNT : L'organigramme ne mentionne pas le lien hiérarchique entre l'AST et son adjoint. Or, ils figurent dans la même case.

ADMINISTRATEUR : Les fiches de poste des RST et des RST adjoints n'existent pas encore.

PRESIDENT : L'organigramme n'est valide qu'à l'instant T, car la fonction n'est pas encore stabilisée.

CNT : Leurs prérogatives sont donc similaires.

ADMINISTRATEUR : Les fiches de poste sont pour l'instant identiques. Leur évolution suite à l'harmonisation n'est pas encore définie.

SUD Culture Solidaires : Même à ce jour, l'organigramme est faux. Les adjoints AST savent pertinemment qu'ils ne disposent pas des mêmes prérogatives que les AST. Leur positionnement est inconfortable, et le lien hiérarchique direct avec les agents n'existe pas.

ADMINISTRATEUR : Les modalités de fonctionnement sont encore en cours de discussion en central.

CGT Culture : Qu'en est-il de l'AST DOM ?

ADMINISTRATEUR : Le poste sera rouvert aux candidatures en 2016. La personne qui l'occupe reste pour l'heure en place.

SUD Culture Solidaires : Cependant le poste a bien été accepté par un candidat en 2015 ?

SUD Culture Solidaires : Comment la fin de mission de cette personne est-elle organisée ? La DIR est censée avoir ouvert un poste en Poitou-Charentes pour permettre son rapatriement.

PRESIDENT : Nous en débattons en point 7.

CNT : Le recensement des CDD à Limoges est erroné.

GRH: Une personne a travaillé à Limoges et à Poitiers. Elle est donc décomptée deux fois.

ADMINISTRATEUR : Sa résidence administrative est fixée à la base la plus proche de son domicile.

CNT : Une même personne a donc obtenu des contrats en catégories 3 et 4.

ADMINISTRATEUR : Cette disposition est possible.

CGT Culture : Le tableau 4 fait apparaître 3 CDD au centre de Bègles. S'agit-il de stagiaires ?

ADMINISTRATEUR : Nous ne mentionnons que des CDD. Cependant, les agents n'ont pas nécessairement travaillé à la base.

SUD Culture Solidaires : Deux fonctionnels hors catégorie figurent dans le bilan. Il s'agit probablement des deux Directeurs.

ADMINISTRATEUR : L'ancien Directeur GSO bénéficie d'une prolongation d'arrêt maladie jusqu'à fin décembre.

PRESIDENT : Nous ne sommes pas fondés à spéculer sur l'éventualité d'un retour, s'agissant d'une situation personnelle.

SUD Culture Solidaires : Le total des agents de Campagne fait apparaître 4 personnes qui travaillent à Bègles.

GRH: Les données sont effectivement décalées dans le tableau 3.

SUD Culture Solidaires : Le nombre de personnes à temps partiel dépasse 50 % de l'effectif. Il s'agit d'une particularité très marquée de notre interrégion.

PRESIDENT : J'ignore si ces temps partiels sont imposés ou choisis. J'attends l'analyse des représentants du personnel à ce sujet.

SUD Culture Solidaires : Nombre d'agents sont en grand déplacement, pour certains toute l'année. Souhaitant conserver un minimum de vie sociale et familiale, ils ont recours au temps partiel. En outre, la DIR ne compte que cinq bases, comme la Picardie, alors que son territoire est incomparablement plus vaste.

Nous avons constaté que les temps partiels sur autorisation concernaient les franges les plus précaires de notre effectif, impactant ainsi les rémunérations. De plus, notre population est vieillissante, et elle se renouvelle peu. En GSO, la grande étendue de la DIR s'accompagne d'une activité très fluctuante et d'un maillage en bases relativement lâche. Les agents, notamment féminins, sont prêts à sacrifier une partie de leurs revenus pour ces raisons. Nous souhaitons sensibiliser l'Administration sur cette problématique.

Les personnes à temps partiel sont en majorité en catégories 2 et 3. La somme des pourcentages n'aboutit en outre pas à 100 %.

GRH: Nous vérifierons les calculs.

SUD Culture Solidaires : Les personnes qui sont amenées à réaliser des déplacements sont les plus susceptibles de recourir aux temps partiels.

CNT : Ils ne sont pas imposés, à l'exception de ceux qui sont prescrits par les médecins.

PRESIDENT : Il s'agit dans ce cas de temps partiels de droit.

SUD Culture Solidaires : Les tableaux présentés antérieurement les différencient des temps partiels sur autorisation.

GRH: Les temps partiels de droit correspondent à des situations dans lesquelles les agents élèvent des enfants de moins de trois ans. Ils ne sont que trois à le faire. Les mi-temps thérapeutiques ne figurent pas dans le tableau, s'agissant d'arrêts de travail à titre médical.

SUD Culture Solidaires : Par le passé, le temps partiel a été remis en cause par d'anciens Directeurs. Les données à ce sujet sont donc utiles.

GRH: Les chiffres n'ont évolué que marginalement depuis six mois.

SUD Culture Solidaires : Peu d'agents ont moins de 35 ans. La question du renouvellement de l'effectif se pose donc, d'autant qu'ils sont amenés à se déplacer fréquemment. Des problèmes risquent d'apparaître.

La DRH ne comprend en effet pas qu'une relève est indispensable. Elle ne s'intéresse qu'à des chiffres globaux. Or, nombre de techniciens sont âgés de 46 à 55 ans. Les temps partiels et les arrêts maladie font en outre que la situation peut devenir explosive sous cinq ans.

PRESIDENT : La pyramide des âges du territoire ne va pas s'infléchir du jour au lendemain. En outre, le pays lui-même vieillit. Enfin, nous ne sommes pas autorisés à discriminer les personnes plus âgées à l'occasion des recrutements.

SUD Culture Solidaires : Les mêmes personnes sont en CDD depuis vingt ans. Le vivier contient des jeunes, mais ils ne sont pas recrutés, car GSO choisit d'embaucher des RO. Il est pourtant indispensable de recruter des techniciens, même s'ils sont susceptibles d'être en NAF.

PRESIDENT : Ces NAF existent en effet, et elles ne permettent pas de créer les conditions justifiant des ouvertures de poste.

CNT : Nous serons à terme confrontés à des difficultés, d'autant que certains agents ont vocation à travailler jusqu'à 65 ans, voire au-delà. Or, ces personnes risquent de ne plus être en mesure d'intervenir sur le terrain.

PRESIDENT : Je vous l'accorde. La pyramide des âges posera problème. Au-delà de la constatation, nous ne pouvons apporter aucune réponse.

ADMINISTRATEUR : Les solutions se trouvent au niveau de la structure. Le sujet est régulièrement abordé dans les instances centrales, sans qu'une réponse puisse être trouvée.

SUD Culture Solidaires : GSO présente la particularité de s'étendre sur un vaste territoire, induisant ainsi beaucoup de déplacements.

ADMINISTRATEUR : Nous en sommes conscients. Nous savons également que l'activité des dix-huit derniers mois n'est pas mirobolante. La DIR GSO ayant été la première créée, l'effectif est le plus ancien. Ces désavantages se cumulent.

SUD Culture Solidaires : Le constat est partagé, mais les Directions qui se sont succédé ont fait preuve d'inertie en matière de recrutements. Les choix qui sont faits à l'occasion de l'AREP-3 engagent l'interrégion, et ils vont devoir être assumés dans le temps.

CNT : Nous craignons que les opérationnels qui se retrouveront inaptes soient ensuite licenciés. Nous avons déjà pu le constater.

PRESIDENT : Les agents déclarés inaptes bénéficient de reclassements.

SUD Culture Solidaires : Ils sont toujours très compliqués. Les licenciements pour inaptitude totale permettent néanmoins à la prévoyance de prendre le relais. Le statut dérogatoire des agents INRAP pose ainsi problème, car il limite très fortement les possibilités de reclassement.

PRESIDENT : Nous entendons votre alerte, mais nous n'avons pas de prise sur cette problématique.

ADMINISTRATEUR : En quinze ans, seuls deux agents sont sortis des effectifs pour inaptitude totale. Le processus s'est révélé laborieux, notamment pour des raisons administratives.

SUD Culture Solidaires : Les dossiers en cours à GSO sont connus. Nous débattons d'au moins trois cas à l'occasion de chaque CCP, soit au total douze cas par an pour l'INRAP.

#### 4- Point sur l'activité métropole et DOM

ADMINISTRATEUR : Nous vous avons transmis un tableau synthétique de l'activité. La communication de la liste des prescriptions ne semblait pas utile.

Nous parvenons à la limite de notre budget en diagnostics, sachant que nous avons obtenu 700 jours supplémentaires pour la métropole et de 200 jours pour les DOM en novembre.

CGT Culture : S'agit-il de transferts de la part d'autres DIR ?

**ADMINISTRATEUR :** Je vous le confirme. Il ne peut pas s'agir d'anticipations sur 2016, car les lignes budgétaires sont annuelles. Les crédits qui ne sont pas consommés sont perdus.

L'année est marquée par l'organisation de plusieurs réunions budgétaires. Le budget primitif est établi avant fin décembre. Une première révision intervient en mars sous proposition des DIR et après négociation avec la DAF. Le budget primitif de l'année suivante est élaboré à partir de juin ou juillet. Au cours de la seconde discussion de budget modificatif, fin septembre ou début octobre, chaque DIR précise ses limites et possibilités en termes de moyens et de prescriptions. Lorsqu'elles se sont toutes entendues, une synthèse et des arbitrages sont réalisés, notamment en fonction des volumes de prescriptions. Les jours sont alors remis dans le pot commun de manière à les réinjecter vers les DIR qui montreraient des besoins.

Cette année, GSO en a évoqué en diagnostics, et nous avons obtenu l'attribution des 900 jours que je viens d'évoquer.

**SUD Culture Solidaires :** Les jours ont-ils été consommés ?

**ADMINISTRATEUR :** Nous les aurons tous utilisés, à l'exception de ceux des DOM, car un certain nombre d'aménageurs ont fait défaut. Ils ont en effet constaté que les DREAL faisaient leur travail et leur imposaient de respecter la réglementation. Ils ont donc marqué un temps d'arrêt.

**SUD Culture Solidaires :** Les moyens supplémentaires concernent-ils le terrassement ?

**ADMINISTRATEUR :** Ils portent en particulier sur cette activité. Nous avons atteint le terme de notre budget pour une opération en Midi-Pyrénées. Nous avons alors été contraints de demander à l'aménageur de prendre en charge les moyens de terrassement. Nous aurions été appelés à le faire de nouveau si les autres DIR ne nous avaient pas libéré des moyens de manière imprévue.

**PRESIDENT :** Nous constatons une diminution de l'activité. La partie fouilles est particulièrement sinistrée. Les réponses que nous pourrions apporter à cette évolution ne sont pas encore connues.

**CNT :** En Limousin, 200 jours-hommes de fouilles ont été budgétés en Limousin, et 177 ont été consommés. Or, nous n'en avons plus réalisé depuis 2013.

**ADMINISTRATEUR :** Il s'agit de post-fouilles. En effet, les opérations de fouilles dont les RFO sont rendus sous deux ans sont considérées comme correctes. Le délai de remise peut atteindre jusqu'à quinze ans.

D'autres régions étaient montées à vingt opérations par an. Elles sont redescendues au quart de ce niveau.

**SUD Culture Solidaires :** Il nous semble inquiétant que le budget 2016 fasse apparaître 3 400 jours-hommes de moins qu'en 2015.

**ADMINISTRATEUR :** Les 9 030 jours mentionnés dans le document correspondent au volume de projets de convention qui nous ont été retournés pour 2016. Ce carnet de commandes est en attente de mise en œuvre.

**PRESIDENT :** Les opérations peuvent pour certaines ne pas se réaliser.

**CGT Culture :** Notre marge est donc faible si nous disposons de 12 000 hommes-jours.

**ADMINISTRATEUR :** Nous en avons demandé entre 13 000 et 15 000 pour 2016, et l'arbitrage budgétaire n'a pas encore été rendu.

**CGT Culture :** Les trois quarts des jours demandés sont déjà attribués à des opérations.

ADMINISTRATEUR : Le tableau a été établi en octobre. Certains des 9 000 jours-hommes sont déjà planifiés.

CGT Culture : Nous avons déjà consommé le nombre de jours-hommes que nous allons obtenir. Toutes les opérations à venir seront donc planifiées en 2017.

PRESIDENT : Certaines opérations annoncées ne seront pas engagées. Nous disposons également d'une marge en raison des jours de fouilles.

CGT Culture : Nous convenons qu'en Midi-Pyrénées, un grand nombre de prescriptions de diagnostics se révèlent négatives.

SUD Culture Solidaires : L'activité fouille est proche de zéro dans l'ensemble des régions.

PRESIDENT : Des problématiques s'imposent à nous en termes de concurrence, de tarifs ou de délais.

SUD Culture Solidaires : Nous n'avons gagné aucun marché en dehors du FNAP.

PRESIDENT : Les contraintes tarifaires s'ajoutent à des relations à l'aménageur qui mériteraient d'être revues. En outre, nous ne menons que peu de fouilles en raison de la diminution du nombre d'opérations engagées.

CGT Culture : En avez-vous prévu en 2016 ?

PRESIDENT : Nous avons systématiquement répondu à toutes les demandes que nous avons reçues. Pour autant, nous ne remportons pas forcément les appels d'offres.

ADMINISTRATEUR : La mise en œuvre des projets d'aménagement connaît un ralentissement important en raison du contexte économique. Les fouilles relevant du privé ne sont en outre connues par l'INRAP que si l'aménageur le décide, même si les AST sont parfois en mesure de s'informer auprès des SRA.

PRESIDENT : Nous ne pouvons pas préjuger des marchés qui seront ouverts dans les mois à venir. Nous ne pouvons pas déterminer la quantité d'appels d'offres que nous allons remporter.

ADMINISTRATEUR : Nous avons répondu à des dizaines de sollicitations. Sur une opération en Aquitaine, le SRA lui-même ne sait pas si l'aménageur va donner suite à son projet.

CGT Culture : Il semble improbable qu'aucune projection de l'activité n'ait été mise en œuvre.

PRESIDENT : Le domaine d'activité de l'INRAP rend cette démarche compliquée.

CGT Culture : Nous avons appris que trois demandes de diagnostic ont été reçues en Guyane.

PRESIDENT : Nous espérons en obtenir au moins une.

SUD Culture Solidaires : La concurrence s'est installée sur ce territoire.

CGT Culture : Nous souhaitons avoir connaissance des perspectives qui s'ouvrent à nous.

PRESIDENT : Je ne suis pas certain que le tableau de réponse aux appels d'offres relève du domaine de compétence du CT. En outre, cette information n'apportera pas d'élément marquant en matière de projection d'activité de fouilles.

SUD Culture Solidaires : L'activité est-elle suffisante au niveau national pour occuper nos agents si nous ne remportons pas d'appel d'offres ?

PRESIDENT : GSO a connu près de 2 500 jours de NAF en 2015.

SUD Culture Solidaires : Les agents s'inquiètent de possibles licenciements.

CNT : Les très grands déplacements risquent également d'augmenter.

CGT Culture : Nous allons être contraints d'annoncer à nos collègues que nous n'avons aucune connaissance des perspectives qui s'offrent à eux.

PRESIDENT : Je vous confirme que je suis dans l'incapacité de préciser le niveau d'activité que nous allons connaître en matière de fouilles. Cette situation peut d'ailleurs être constatée au niveau national.

SUD Culture Solidaires : Avons-nous perdu des fouilles en FNAP ?

ADMINISTRATEUR : Nous en avons perdu une en Midi-Pyrénées. Le SRA a en effet expliqué à l'aménageur qu'il n'était pas contraint de choisir le prestataire le plus cher. La structure privée qui a été choisie a procédé au mandatement pour l'aménageur. Il se fera ensuite rembourser par le Ministère de la Culture.

SUD Culture Solidaires : Nous commençons donc à perdre également des fouilles en FNAP.

PRESIDENT : Il s'agit du seul exemple dont nous avons connaissance.

SUD Culture Solidaires : Celle de Sauveterre a également été obtenue par un autre acteur, alors que le FNAP contribuait à 80 %.

SUD Culture Solidaires : Nous souhaitons comprendre les montages réalisés entre le SRA et l'INRAP pour les prestations assurées à La Teste.

PRESIDENT : Je n'ai pas été en mesure de préparer la réponse à cette question.

SUD Culture Solidaires : Nous nous sommes déjà émus lors d'un CT de l'intervention d'une personne de l'Université sur des diagnostics à La Teste. Les dossiers sont maquetés par nos collègues et des topographes s'y rendent. En parallèle, nous constatons des NAF et de grands déplacements pour les techniciens. Pourquoi des bénévoles participent-ils à des chantiers tels que celui de Périgueux, alors que le responsable d'opération et le responsable de secteur proviennent de l'INRAP ?

PRESIDENT : Je vous propose de travailler sur ce point et de vous répondre en ayant inséré le sujet à l'ordre du jour d'une réunion ultérieure.

SUD Culture Solidaires : Par ailleurs, au cours de la semaine de fermeture de l'Institut, Philippe Jacques réalisera deux diagnostics au nom de l'INRAP.

ADMINISTRATEUR : Des conventions avec d'autres structures permettent des collaborations. La loi prévoit que des opérations puissent être déléguées à un tiers. En l'occurrence, Philippe Jacques se passera de topographe. Il intervient uniquement à La Teste, pour réaliser un ou deux diagnostics chaque année.

SUD Culture Solidaires : Il en conduit en réalité davantage. Ce type de montage peut également être observé à Périgueux. Il doit être officialisé.

PRESIDENT : Nous vous répondrons une fois tous les éléments compilés.

ADMINISTRATEUR : Les reproches les plus virulents qui nous sont adressés portent sur les délais de remise de rapports. La concurrence présente en effet elle aussi des documents de qualité et ils ne sont pas transmis en retard.

SUD Culture Solidaires : Nombre d'acteurs du marché ont fait faillite. Certains de nos collègues reprennent actuellement des données d'opérateurs privés. Ceux qui interviennent sur les chantiers du SRA n'ont pas rendu les rapports rédigés dans le cadre de leur propre structure.

CGT Culture : Les montages d'opération et les rendus de rapport relèvent de questions distinctes.

## 5- Grands déplacements

SUD Culture Solidaires : Le mouvement de contestation de novembre 2014 a débouché sur des propositions de la Direction en matière d'encadrement des déplacements. Quels outils avez-vous mis en place pour gérer les engagements pris par Monsieur Chettouh, notamment concernant le *turnover* des agents qui enchaînent les grands déplacements, les inégalités, la favorisation des montées en équipe constituée, les délais de prévenance ou la prise en charge par la DIR d'accueil ?

CGT Culture : La règle des 75-25 n'a également jamais été mise en place en GSO.

SUD Culture Solidaires : Des agents en poste en Med ont été confrontés à des retards importants en matière de remboursements de frais. Monsieur Bretagne nous a affirmé que leur cas serait pris en charge par GSO, mais, aux dernières nouvelles, ils sont toujours en attente.

CGT Culture : Lorsque le retard de remboursement dépasse le salaire des personnels concernés, les déplacements posent problème.

ADMINISTRATEUR : Nous nous sommes substitués à Med pour la saisie des frais. Nous les avons interpellés en octobre et en novembre. Nous les avons saisis afin de leur faire prendre en considération la situation des agents de GSO.

J'ai précisé à la DIR Med que, faute de remboursement dans des délais normaux, je concevais que les agents ne répondent pas aux ordres de mission qui ont été émis.

CNT : Un représentant du personnel s'est retrouvé dans cette situation. Il a reçu un courrier recommandé pour absence injustifiée, alors que ses remboursements non perçus dépassaient 3 000 euros.

SUD Culture Solidaires : La non-réponse à un ordre de mission place automatiquement l'agent en faute.

ADMINISTRATEUR : S'il s'avère que la situation en matière de frais est anormale, nous ne proposerons pas l'intervention des agents concernés.

Par ailleurs, afin de ne pas grever notre budget, nous ne placerons pas tous les agents en diagnostic durant le premier semestre 2016. Nous ne pourrions pas faire l'économie de grands déplacements si les conditions sont recevables.

SUD Culture Solidaires : Comment traitez-vous les cas des agents en déplacement pour trois mois et qui ne reçoivent pas le remboursement après le premier mois ?

ADMINISTRATEUR : J'ai demandé à Med de nous prévenir dès la constatation de la moindre anomalie, en précisant tous les éléments objectifs.

CGT Culture : Les agents s'aperçoivent qu'ils ne sont pas remboursés qu'en fin de mois. Or, la DIR Med pourrait les prévenir d'un éventuel problème dans leurs justificatifs.

ADMINISTRATEUR : GSO ne peut pas avoir connaissance de ce genre d'élément si les agents ne l'en informent pas. De même, elle ne peut pas se substituer à la DIR d'accueil, dans la mesure où elle ne connaît pas la nature du problème rencontré.

SUD Culture Solidaires : Avez-vous précisé aux agents qu'ils devaient vous informer en cas de difficulté de remboursement, notamment au moyen de l'ordre de mission ?

ADMINISTRATEUR : Il est émis par la DIR d'accueil. En outre, les agents connaissent bien les assistantes opérationnelles de GSO, et ils sont à même de les prévenir des problèmes qu'ils rencontrent.

SUD Culture Solidaires : Il nous paraît néanmoins pertinent de leur rappeler cette démarche.

ADMINISTRATEUR : Nous le ferons.

SUD Culture Solidaires : Les saisies des frais peuvent-elles être assurées en GSO ?

ADMINISTRATEUR : Seul l'ordonnateur est censé les valider. Il s'agit en l'occurrence de la DIR d'accueil.

SUD Culture Solidaires : Au vu du passif constaté en octobre-novembre, et sachant que Notilus le permet, la saisie pourrait être exceptionnellement réalisée par la DIR GSO puis validée par Med.

ADMINISTRATEUR : Cette démarche est probablement réalisable techniquement, mais les pièces originales doivent être fournies à la DIR d'accueil.

PRESIDENT : Les agents doivent prévenir GSO de tout problème. Cette information devrait permettre de régler 95 % des situations difficiles.

CGT Culture : Les pièces justificatives doivent être envoyées à Paris pour les remboursements de plus de 2 000 euros.

ADMINISTRATEUR : Cette disposition s'applique pour les frais mensuels. Je vous précise que nous venons de recevoir de la part d'un agent des justificatifs pour la période janvier-novembre. J'ai refusé que ces frais soient traités, d'autant que des dizaines de factures étaient attachées par des trombones. Il n'appartient pas à l'assistante opérationnelle de se transformer en support pour les opérationnels ou de prendre la responsabilité de risquer de perdre des justificatifs. Enfin, j'ai précisé que les frais devaient être renvoyés de manière hebdomadaire.

SUD Culture Solidaires : Concernant les DOM, les traitements en tournées au sein d'un Département induisent des inégalités. En outre, lorsque la personne est hébergée, les indemnités de repas ne sont pas équivalentes à celles de la métropole.

ADMINISTRATEUR : Ces dispositions sont réglementaires. Elles sont indépendantes de l'INRAP, lequel a obligation de les appliquer.

SUD Culture Solidaires : Le dispositif de tournées a été mis en place par l'ancien Directeur GSO. Au Ministère de la Culture, elles sont remboursées comme le sont les grands déplacements. Je précise qu'une tournée en Guyane peut dépasser quatre heures de route, alors qu'elle est effectuée dans un Département unique. Les remboursements de frais s'élèvent à seulement 70 % du tarif province métropole, alors même que les tarifs pratiqués par les hôtels sont particulièrement élevés. Les agents partagent donc leur chambre lorsqu'ils le peuvent. Par ailleurs, dans certaines zones, aucun hôtel n'est disponible.

Le forfait a été exceptionnellement augmenté à 108 euros par jour pour les DOM, mais, lorsque le déplacement est réalisé au sein d'un même Département, cette somme fait l'objet d'une pondération à 70 %.

PRESIDENT : A ce stade, je ne suis pas en mesure de vous répondre. Nous inscrirons ce sujet dans un prochain ordre du jour.

SUD Culture Solidaires : Les kilomètres des agents qui prennent l'avion ne sont en outre pas décomptés.

PRESIDENT : L'outil est certes imparfait.

CNT : Certains ont accompli un kilométrage de zéro alors qu'ils ont passé plus de cent nuitées à l'extérieur. Le kilométrage ne reflète donc pas la mobilité réelle.

GRH: Le tableau est compilé à partir de trois ou quatre sources distinctes. Il est donc forcément entaché d'erreurs. Il représente un indicateur.

Ce tableau permet d'alerter les AST, trimestriellement, sur les agents qui sont en grand déplacement durant plus de 50 % de leur temps de travail. Ils ne sont que 25 dans ce cas entre janvier et septembre. Parmi eux, 20 sont volontaires pour effectuer ces grands déplacements.

CGT Culture : Les raisons qui les incitent à l'être pourraient faire l'objet d'un débat.

Par ailleurs, certains chiffres de jours travaillés effectifs sont négatifs.

GRH: Ils se basent sur un nombre de jours travaillés théorique. Si les agents ont travaillé moins que prévu, l'indicateur passe en négatif.

CGT Culture : Les agents qui estiment être partis depuis trop longtemps prennent donc contact avec l'AST. Celui-ci ne va probablement pas prendre les devants.

ADMINISTRATEUR : Les deux actions peuvent se conjuguer.

SUD Culture Solidaires : La note d'information que vous prévoyez d'envoyer concernant les frais pourrait-elle également mentionner l'évaluation trimestrielle de la quantité de déplacements ?

CGT Culture : Le seuil entre grand déplacement et très grand déplacement était fixé à une demi-journée de trajet.

SUD Culture Solidaires : D'après la Direction générale, les agents devaient bénéficier d'une autre affectation, voire de NAF, au bout de trois mois de grands déplacements.

CGT Culture : Le fait qu'ils puissent se rapprocher des AST leur permettra de constater qu'ils ne sont pas complètement abandonnés.

SUD Culture Solidaires : Etant gérés par la DIR d'accueil, ils n'ont pas le réflexe de contacter GSO. Ils ne sont en outre pas en mesure d'exercer leur droit au retour.

CGT Culture : La directive sur les 75-25 doit en effet être respectée.

PRESIDENT : Le retour n'est pas de droit. Il ne s'agit que d'une possibilité qui leur est offerte. Le rapatriement après trois mois ne peut donc pas être automatique. Par ailleurs, les cas particuliers ne doivent pas être généralisés. Les cas d'agents qui perdent le contact avec les AST sont en effet probablement marginaux.

SUD Culture Solidaires : Les techniciens sont gérés directement par les assistantes opérationnelles. Les AST ne connaissent que les RO.

CGT Culture : Certains ne se rendent jamais à leur centre.

ADMINISTRATEUR : Il s'agit de personnes qui ne souhaitent pas travailler à la base, car ils ne perçoivent pas de frais de déplacement.

SUD Culture Solidaires : Le maillage est insuffisant. Nous avons déterminé en central que la mise en place de bases attirait les agents. Celle de Campagne s'est ainsi remplie dès sa création.

CNT : Les agents habitent parfois à plus de 80 kilomètres de leur résidence administrative.

PRESIDENT : Le télétravail n'est pas institué à l'INRAP. La distance ne justifie donc pas le fait de ne pas venir en base.

CGT Culture : Certains ne reçoivent jamais d'ordre de mission leur permettant de le faire.

ADMINISTRATEUR : Les ordres de mission ne sont pas nécessaires pour travailler à la résidence administrative.

CGT Culture : Certains ne passent en centre que pour demander des EPI, car ils ne réalisent jamais de post-fouilles.

CNT : Une partie des agents demandent de plus à être constamment en grands déplacements. D'autres les refusent.

PRESIDENT : Le statut a pour contrepartie la mobilité. Il est lié à la réalité de l'activité, laquelle impose par nature des déplacements. Il n'est en effet pas possible de positionner des bases partout.

CGT Culture : Malgré l'immensité de notre territoire, la dotation en centres reste minimale. Les agents en déplacement quotidien restent rares. L'usure s'en trouve accentuée.

PRESIDENT : Le maillage facilite la présence en base, mais il ne limite pas les grands déplacements.

En outre, certains choisissent de ne pas habiter à côté de leur travail. L'équité n'est donc pas possible, et cette situation n'est pas spécifique à l'INRAP.

SUD Culture Solidaires : Ils peuvent être contraints de résider près du travail de leur compagne si celle-ci assure la garde des enfants pendant leurs déplacements.

Au-delà de cela, les bases doivent être équipées et opérationnelles afin d'éviter aux techniciens de perdre du temps.

CGT Culture : Quels sont les outils permettant le suivi des grands déplacements ?

ADMINISTRATEUR : Pour l'heure, seul le tableau le permet. Cependant, l'outil informatique pourrait permettre de mettre au point des requêtes de manière plus aisée.

CGT Culture : Par qui les grands déplacements sont-ils suivis à la DIR ?

GRH: Je transmets le tableau aux AST et aux assistantes opérationnelles.

CGT Culture : Que peut faire une assistante à qui l'agent dit qu'il ne peut plus assumer son déplacement ?

ADMINISTRATEUR : Elle peut interpeller l'AST et l'Administrateur, charge à eux de déterminer si une action est nécessaire.

CGT Culture : Nous avons abouti à une grève lorsqu'un AST avait considéré que les difficultés des agents ne le regardaient pas.

GRH: Le problème concernait trois personnes.

PRESIDENT : L'AST recherchera une solution si une personne signale qu'elle ne peut plus poursuivre sa mission. Cette dernière n'est cependant pas fondée à déterminer de manière subjective si elle doit être réaffectée à sa base, car sa lassitude ne représente qu'un des paramètres à prendre en compte. La satisfaction immédiate des demandes n'est pas garantie.

CGT Culture : Nous souhaitons qu'*a minima*, l'agent ne s'exprime pas dans le vide.

PRESIDENT : Le relais des assistantes opérationnelles vers l'AST et l'Administrateur le garantit.

CGT Culture : Les représentants du personnel doivent donc conseiller aux agents en difficulté de contacter ces assistantes.

ADMINISTRATEUR : L'agent doit s'adresser à son supérieur hiérarchique, l'AST.

SUD Culture Solidaires : Dans les faits, il s'adresse à l'assistante opérationnelle. Cette dernière se retrouve alors en première ligne.

ADMINISTRATEUR : Cette démarche n'est pas efficace, car seul l'AST a une bonne perception des solutions alternatives ou des possibilités d'évolution de l'activité. Pour sa part, l'assistante opérationnelle n'a pas connaissance des dossiers en cours de négociation.

CGT Culture : Quel discours peut-elle tenir vis-à-vis d'un agent qui exprime sa lassitude ?

PRESIDENT : Elle doit répondre qu'elle fera suivre la demande aux personnes décisionnaires.

ADMINISTRATEUR : Il ne lui appartient pas d'arbitrer.

CNT : L'AST risque de souvent s'informer auprès des assistantes opérationnelles.

CGT Culture : Les organisations syndicales indiqueront aux agents de contacter les AST.

*La séance est suspendue de 13 heures 05 à 14 heures 20.*

#### **6- AREP-3 : suivi des recrutements, mutations, ventilations à venir**

SUD Culture Solidaires : Nous avons rajouté un point dans le suivi concernant les DAO-PAO.

ADMINISTRATEUR : Nous le traiterons à l'occasion du point sur l'AREP-3.

PRESIDENT : Nous vous avons adressé un récapitulatif des recrutements et des mutations.

SUD Culture Solidaires : Nous avons demandé la nomination de Carole Fondeville en tant qu'experte concernant la DAO-PAO.

PRESIDENT : Nous la ferons intervenir lorsque nous traiterons de ce sujet.

ADMINISTRATEUR : Le document est identique à celui qui vous avait été adressé en mai. J'avais mentionné les arbitrages nationaux en termes de mises en œuvre de postes à GSO. Entre temps, les résultats ont été déposés sur l'intranet.

Concernant le processus ayant conduit au résultat que nous observons, nous avons élaboré une liste de besoins, laquelle a été discutée et confrontée entre AST en CODIR, moyennant la priorisation que ces derniers avaient définie. L'arbitrage au niveau national s'est ensuite appliqué à cette liste.

SUD Culture Solidaires : Lors de la dernière CCP, nous avons déterminé que le processus AREP-3 n'était pas terminé. En effet, les postes feront l'objet de reventilations dans les mois à venir. Les demandes de GSO, telles qu'énoncées en CT, doivent donc être réitérées auprès de la DRH.

ADMINISTRATEUR : De mémoire, les postes obtenus correspondent à notre priorisation.

SUD Culture Solidaires : Les AST ne tiennent pas le même discours.

ADMINISTRATEUR : Chacun d'entre eux a établi une liste. Les besoins ont ensuite fait l'objet de concertations.

SUD Culture Solidaires : A notre sens, les DAO-PAO ne sont pas prioritaires en Aquitaine.

ADMINISTRATEUR : Il s'agissait de postes susceptibles d'être vacants, sur lesquels nous tentons d'obtenir des promotions sur place. J'ai débattu avec la DRH, laquelle a confirmé qu'il n'était pas possible de faire fermer des postes après la sélection des dossiers par la commission recrutement.

PRESIDENT : La liste de besoins, arrêtée en concertation entre les AST et la DIR, faisait consensus. Dans un second temps, le circuit parcouru a pu ne pas donner le résultat escompté.

CGT Culture : Si les AST étaient présents, ils vous auraient confirmé qu'il ne correspond pas aux attendus.

SUD Culture Solidaires : Les organisations syndicales et les agents considèrent que la liste peut être entachée d'erreurs.

PRESIDENT : Si elles ont obtenu la liste à l'occasion de la dernière séance de CT, vous êtes à même de faire les rapprochements. Par ailleurs, une fois la liste envoyée au siège, nous ne maîtrisons plus rien.

ADMINISTRATEUR : Le poste de géoarchéologue en Midi-Pyrénées ne figurait pas dans les priorités, mais sa création a fait suite au départ de la personne qui occupait le poste. Nous avons donné un avis favorable à cette mutation sous réserve d'un remplacement. Ce poste est le seul à ne pas avoir été demandé par les AST.

CGT Culture : Certains besoins semblent étonnants, notamment les postes de DAO-PAO en Aquitaine et en Poitou-Charentes.

CNT : Il a probablement été créé afin de pérenniser le poste d'une personne en CDD.

SUD Culture Solidaires : Le cumul d'emplois de Directeur et d'Administrateur à un moment clé nous a empêchés de protéger les personnes en place.

CGT Culture : La liste de postes susceptibles d'être vacants peut être modifiée.

Carole FONDEVILLE : Pourquoi les agents de la cellule technique n'ont-ils pas eu connaissance de la création du poste de DAO-PAO avant publication ?

PRESIDENT : Les experts n'ont pas vocation à interpellier l'instance, mais à présenter des éléments d'éclaircissement technique sur le sujet en débat.

Carole FONDEVILLE : Nous avons appris fin septembre qu'un agent n'avait pas été retenu. Or, en l'absence du poste supplémentaire, nous risquons de nous retrouver sans travail.

Par ailleurs, mon AST adjointe m'a informée en juin que la création de ce poste n'avait pas été demandée par les AST.

Comment pouvons-nous travailler avec un infographiste, sachant que la masse de travail suffit à peine à occuper les trois agents déjà présents ? Des réponses doivent être apportées avant l'arrivée de la personne supplémentaire. En effet, par le passé, nous avons reçu un stagiaire sans être informés par anticipation. Nous avons appris de sa bouche ce qu'il venait faire.

De plus, la cellule technique ne dispose plus d'un tableau de programmation. J'ai obtenu deux jours imputables aux diagnostics pour prendre en charge cette gestion, et je souhaite que cette disposition soit officialisée.

Je vous rappelle également que les plus anciens des PAOistes de la région ne disposent pas d'une fiche de poste, contrairement aux nouveaux arrivants. Nous demandons que notre qualification soit reconnue.

Enfin, je souhaite obtenir une liste officielle des PAOistes de la région qui travaillent au maquetage des rapports.

SUD Culture Solidaires : Nous avons demandé cette liste voici deux ans.

ADMINISTRATEUR : La liste est difficile à établir dans la mesure où les fiches de poste sont encore en cours d'élaboration. En outre, une réunion rassemblant les agents travaillant en PAO-DAO de manière pérenne a été organisée en juin. A cette occasion, une liste de diffusion a été créée.

Carole FONDEVILLE : Un autre agent en fait partie. Or, il ne travaille pas en maquetage.

ADMINISTRATEUR : Sauf erreur de ma part, il a travaillé à la mise en page de rapports pour la LGV.

Carole FONDEVILLE : Il a expliqué que cette activité ne lui convenait pas. Il y a mis fin.

CGT Culture : Nous souhaitons que les RO cessent d'assurer le maquetage des rapports. L'infographie est un métier à part entière, et les personnes qui sont formées pour occuper ces postes doivent pouvoir travailler.

PRESIDENT : Nous ne pouvons qu'approuver cette remarque.

CGT Culture : Si les RO ne disposent plus des codes d'accès chez l'éditeur, ils ne pourront plus assurer le maquetage.

ADMINISTRATEUR : Vous évoquez une seule personne en Midi-Pyrénées.

CGT Culture : Elles sont deux.

PRESIDENT : Il sera rappelé aux intéressés et aux AST que la PAO est assurée par la cellule prévue à cet effet.

Carole FONDEVILLE : Un agent avait par ailleurs demandé sa fiche de poste voici deux ans, et il l'a obtenue.

ADMINISTRATEUR : Les fiches de poste des PAOistes, DAOistes et des topographes sont en discussion ce jour même au niveau national.

CNT : A défaut d'un profil de poste cadré, un statut peut être accordé aux personnes qui travaillent en PAO.

SUD Culture Solidaires : Ces agents veulent que leur statut soit reconnu.

PRESIDENT : Je n'y vois aucun inconvénient.

Carole FONDEVILLE : Nous craignons que, si le travail vient à manquer, nous nous retrouvions écartés, faute de poste attribué.

PRESIDENT : Votre demande est légitime. La fiche de poste doit correspondre à l'emploi occupé. Pour autant, les discussions à son sujet sont en cours, et nous ne pouvons qu'attendre qu'elles aboutissent.

ADMINISTRATEUR : Les fiches de technicien de fouille, de RO et de spécialiste font également l'objet de négociations. Elles seront communiquées aux agents concernés une fois stabilisées. Au-delà de cela, il a été confirmé à des PAOistes que personne ne remettait en question leur métier.

Les fiches de poste, une fois établies, seront rendues publiques sur l'intranet et déposées sur l'intranet.

SUD Culture Solidaires : Vous recrutez un agent en DAO-PAO estampillé comme tel.

ADMINISTRATEUR : Cette demande correspond à une promotion interne locale. J'ai par ailleurs toujours eu pour règle de respecter les règles de l'établissement. La DRH a pu me confirmer que je n'étais pas en mesure de supprimer un poste sur la base de candidatures insatisfaisantes alors même qu'elles avaient été sélectionnées par la commission de recrutement. Si certaines DIR ont contourné cette règle, je le désapprouve.

Carole FONDEVILLE : Il semble pourtant aberrant d'ajouter une personne à notre cellule.

ADMINISTRATEUR : Nous n'avons jamais envisagé une ouverture de poste pour un agent supplémentaire. Pour autant, la DIR GSO n'est pas décisionnaire dans ce processus et un autre agent est passé devant le candidat pressenti.

CGT Culture : La personne aurait-elle pu être redirigée vers l'outremer ?

ADMINISTRATEUR : Les commissions de recrutement statuent sur la base d'affichages officiels. Les règles ne peuvent pas changer en cours de processus.

SUD Culture Solidaires : Un poste de topographe dans les DOM s'est révélé furtif.

ADMINISTRATEUR : Je l'ai fait fermer avant que les commissions aient été constituées.

Dans le cas présent, les personnes en CDD dans le vivier bénéficiant d'une certaine ancienneté ont été traitées au même titre que les agents en CDI.

SUD Culture Solidaires : Comment le travail de la cellule PAO sera-t-il organisé ?

PRESIDENT : Ce sujet ne relève pas des prérogatives du CT.

Carole FONDEVILLE : Nous souhaitons pouvoir nous réunir afin de discuter de notre organisation. En effet, nous ne parvenons pas à débattre avec les AST.

PRESIDENT : L'organisation qu'il a envisagée devra probablement être revue. A ce jour, je n'ai pas réuni les agents pour déterminer comment le travail allait être organisé base par base.

Carole FONDEVILLE : Nous allons nous retrouver sans rien.

Par ailleurs, je souhaite une validation des deux jours que j'ai obtenus pour l'établissement du tableau de programmation. A ce jour, nous ne disposons plus de la moindre vision des prévisions de travail en PAO-DAO.

PRESIDENT : Je vous propose de refaire le point avec Monsieur Bretagne et l'AST. Je n'entends pas m'engager hors la présence de ce dernier. En outre, si les deux jours sont accordés, ils le seront officiellement.

SUD Culture Solidaires : Ce sujet est lié à l'organisation du travail. L'organisation risque de se retrouver complètement déstabilisée.

CGT Culture : La réponse de la Direction se résume-t-elle à proposer une réunion ?

PRESIDENT : Je vous le confirme. Chacun pourra alors s'exprimer, AST y compris.

CGT Culture : A quelle date la personne recrutée sera-t-elle intégrée ?

ADMINISTRATEUR : Nous ne le savons pas. La DRH contacte directement la personne concernée, laquelle peut être confrontée à des obligations ou des engagements.

CGT Culture : La réunion pourra-t-elle être organisée prochainement ?

PRESIDENT : Nous devrions pouvoir libérer un créneau en janvier.

CNT : Le RO embauché en Guadeloupe connaît déjà sa date de prise de fonction.

ADMINISTRATEUR : Nous n'en avons pas connaissance. La DRH a déjà pris contact avec les personnes sélectionnées, et celles-ci sont peut-être même entrées dans le processus de validation par l'agent comptable.

CNT : Il est curieux que la Direction de GSO ne soit pas prévenue en anticipation.

ADMINISTRATEUR : L'Institution fonctionne de cette manière.

SUD Culture Solidaires : Suite à une réflexion de l'AST des DOM, une gestion de la PAO pour cette région a été mise en place à l'échelle de l'interrégion. La DAO-PAO ne pose donc pas problème qu'en Aquitaine.

Carole FONDEVILLE : La réunion entre AST et PAOistes est par conséquent à organiser au plus vite.

SUD Culture Solidaires : L'organisation de cette activité est à revoir entièrement.

Nous avons demandé la liste des PAOistes à l'ancien Directeur GSO voici deux ans. Ces agents n'ont en effet toujours pas obtenu de reconnaissance.

ADMINISTRATEUR : Les contrats ne mentionnent jamais la qualification des agents.

Carole FONDEVILLE : J'ai pourtant été recrutée en tant que PAOiste.

ADMINISTRATEUR : L'élaboration des fiches de poste permettra l'évolution de la perception vis-à-vis des agents assurant déjà la fonction de PAOiste.

SUD Culture Solidaires : La majorité de la PAO des DOM réalisée par l'infographe du Limousin. Ce dernier ne dépend que de l'AST du Limousin. L'AST impose une priorité au profit des documents du Limousin. Les DOM ne disposant pas de maquettiste, les rapports de cette région ne sont donc jamais montés en priorité.

PRESIDENT : Nous aborderons ce sujet au cours d'une réunion ultérieure.

SUD Culture Solidaires : Des besoins permanents subsistent malgré l'AREP-3, notamment en DOM pour la DAO-PAO, la topographie et l'administratif. De plus, en faisant le bilan sur plusieurs années, et malgré l'activité croissante, 1 seul poste n'a été créé dans les DOM. Mais cet accroissement est déjà caduc car une des personnes en place a demandé sa mutation.

ADMINISTRATEUR : GSO n'est pas en mesure de prétendre à des renforts d'effectif conséquents en raison de son activité limitée. En outre, la demande de mutation ayant été émise après la discussion des besoins en central, elle n'a pas pu être prise en compte.

SUD Culture Solidaires : L'activité est soutenue dans les DOM, et une personne supplémentaire seulement va y travailler. Or, les mutations ne sont possibles qu'en cas de création ou de libération de poste.

ADMINISTRATEUR : L'INRAP est soumis à un plafond d'emplois. Les postes budgétaires sont donc transférés avec les personnes mutées. La DIR GSO n'est cependant confrontée qu'à un nombre limité de départs.

SUD Culture Solidaires : Qu'est devenu le poste de médiéviste urbain libéré en Poitou-Charentes par la promotion de l'agent en tant qu'AST DOM ?

ADMINISTRATEUR : Il n'a pas été remplacé numériquement en GSO. Nous avons donc demandé un poste de RO catégorie 5 pour permettre son rapatriement. Au terme de sa mission, l'agent pourra revenir en Poitou-Charentes, conformément à sa demande.

SUD Culture Solidaires : Le poste de médiéviste catégorie 5 en Poitou-Charentes répond-il à un besoin ?

ADMINISTRATEUR : Le nouvel AST DOM a accepté une mission fonctionnelle. Une fois celle-ci achevée, il retourne vers sa région d'origine. Les autres AST peuvent également demander que leur mission prenne fin. Ils retrouvent alors leur poste antérieur.

SUD Culture Solidaires : Une ancienne Directrice de GSO a pourtant été affectée à Paris.

ADMINISTRATEUR : Le retour des agents en mission interne peut se faire vers d'autres régions, à leur demande.

SUD Culture Solidaires : Si un RO est missionné pour occuper un poste d'AST, peut-il être remplacé en poste ?

ADMINISTRATEUR : Il est voué à revenir vers son emploi.

PRESIDENT : Je vous rappelle que les experts sont censés apporter un éclairage technique à l'instance. Ils n'interviennent pas pour présenter des demandes. En outre, nous ne sommes pas censés débattre avec ces intervenants.

SUD Culture Solidaires : Son propos portait sur l'organisation du travail.

PRESIDENT : Le sujet doit être traité avec la hiérarchie.

CGT Culture : Elle tente de le faire depuis deux ans.

SUD Culture Solidaires : Votre lecture du fonctionnement de l'instance est très réglementaire. En effet, en central, l'expert ne fait l'objet d'aucune contrainte concernant le point sur lequel il intervient. En l'occurrence, même si Madame Fondeville a expliqué avec passion son mal-être et son désarroi, son discours portait sur le cœur du problème.

PRESIDENT : Les intervenants peuvent se trouver en tension ou en difficulté lorsqu'ils s'adressent aux instances. Les organisations syndicales sont censées l'éviter en leur expliquant qu'ils doivent rester factuels.

SUD Culture Solidaires : La réunion que vous organiserez ne concerne pas que Madame Fondeville.

PRESIDENT : J'avais compris la demande en ce sens, d'autant que des sujets présentent nombre d'implications.

**ADMINISTRATEUR :** La question de la reconnaissance se pose probablement au même titre pour les topographes que pour les PAOistes.

**SUD Culture Solidaires :** Tous les techniciens spécialisés sont concernés.

**7- Harmonisation des DIR : état d'avancement, postes pourvus. Par qui ? Quand ? Nouvelle organisation et nouvelle répartition envisagées. Tâches ?**

**PRESIDENT :** Nous avons déjà répondu en partie. Nous vous avons donné les informations dont nous disposions à ce jour.

**SUD Culture Solidaires :** Le poste d'assistante administrative dans les DOM sera-t-il ouvert en catégorie 3 ? Quelle aide accorderez-vous à l'agent en CDI durant la période de carence de la personne supplémentaire en CDD ?

**ADMINISTRATEUR :** Le poste sera ouvert en catégorie 4. Nous avons débattu avec la DRH de la reconduction du CDD à compter du 1<sup>er</sup> mars, le début de l'année ne constituant pas une période de surchauffe d'activité. La durée de cette reconduction sera inférieure à dix mois, car nous ne disposons pas d'une vision suffisante sur l'activité des DOM pour pouvoir nous engager sur cette durée.

Par ailleurs, nous pouvons envisager un renfort provenant de métropole pour le poste administratif. Ce type de sollicitation pour une mission fonctionnelle peut ainsi compenser le fait que nombre de CDD de l'INRAP va être réduit drastiquement.

**SUD Culture Solidaires :** Un opérationnel pourra-t-il être délégué pour occuper ce poste si l'activité des DOM diminue ?

**ADMINISTRATEUR :** Nous l'avons déjà fait.

**CGT Culture :** Comment l'emploi d'assistante administrative dans les DOM sera-t-il pourvu ?

**ADMINISTRATEUR :** L'agent en poste en catégorie 3 devra y postuler. Réglementairement, nous ne sommes pas en mesure de garantir qu'il ne prend aucun risque. Les organisations syndicales ont en effet négocié que les processus de mutation soient bien définis.

**SUD Culture Solidaires :** Si la personne était déjà classifiée 4, elle aurait été promue d'office. Elle assure en effet la fonction depuis des années. Les syndicats ne peuvent pas être tenus pour responsables des risques induits par le processus, qui a pour objectif de garantir l'équité.

**PRESIDENT :** Il a été défini de manière paritaire. Nous appuierons la candidature de la personne autant que faire se peut.

**CGT Culture :** Sa notation s'est révélée sévère.

**ADMINISTRATEUR :** Elle était juste et équitable. Je ne partage pas toutes les notations faites par ailleurs.

**SUD Culture Solidaires :** L'accueil est actuellement assuré par une personne missionnée. Qu'en est-il du recrutement ?

**PRESIDENT :** Il sera réalisé le 11 décembre.

**ADMINISTRATEUR :** 25 candidatures ont été sélectionnées parmi les 220 qui ont été reçues. Parmi ces personnes, une a travaillé à l'INRAP GSO en CDD et un autre occupe un emploi en CDI au service de l'exécution budgétaire en central.

SUD Culture Solidaires : Qu'en est-il du poste RH ?

ADMINISTRATEUR : L'agent prend son poste suite à mutation le 18 janvier. L'agent en CDI qui l'occupe a bénéficié d'une prolongation d'arrêt maladie. Le CDD de l'autre personne sera prolongé.

SUD Culture Solidaires : Elle formera donc sa remplaçante.

ADMINISTRATEUR : Etant issu de la même filière, l'agent n'aura qu'à prendre connaissance des identités des personnes travaillant à GSO. Pour autant, le niveau de traitement des dossiers en DIR montre quelques décalages vis-à-vis de celui du central.

SUD Culture Solidaires : L'assistante scientifique du pôle Assistanat de Direction est-elle maintenue dans la filière scientifique et technique ?

ADMINISTRATEUR : Je ne suis pas en mesure de vous répondre de manière immédiate. J'ai prévu une réunion de travail consacrée à ce sujet dans la première semaine de janvier.

SUD Culture Solidaires : Le poste d'assistant technique qui était ouvert a été transformé en emploi de gestionnaire de convention.

ADMINISTRATEUR : Il s'agit d'un poste supplémentaire. Pour le gestionnaire de convention, les entretiens avec les 15 candidats ont été réalisés le 6 novembre. Cinq personnes seulement étaient présentes. La personne choisie prendra son poste le 4 janvier. Un des gestionnaires de convention gèrera Midi-Pyrénées et Limousin, le second prendra en charge l'Aquitaine et le troisième travaillera en Poitou-Charentes. Pour statuer sur cette répartition, nous avons évalué les volumes d'activité constatés sur moyenne durée et le niveau de traitement des dossiers par les AST.

CGT Culture : Quand les formations aux DT sont-elles prévues ?

ADMINISTRATEUR : Nous envisageons des prises de poste en janvier. Les informations nécessaires et suffisantes seront disponibles à la DIR GSO. La personne sélectionnée occupait un emploi en CDI de gestionnaire de conventions en Méditerranée. Elle ne connaît cependant pas le SGA. Une remise à niveau technique s'avérera donc nécessaire.

CGT Culture : Il serait pertinent d'organiser une réunion commune avec les GMC et les gestionnaires de conventions pour débattre des DT.

ADMINISTRATEUR : J'en ai prévu une.

SUD Culture Solidaires : L'AT missionné de l'opérationnel le restera-t-il ?

ADMINISTRATEUR : Les calendriers du processus de recrutement ne sont pas précisément déterminés. Nous pressentons qu'un AT prendra en charge Midi-Pyrénées, un autre l'Aquitaine et le dernier le Poitou-Charentes. Nous équilibrerions dans les tailles de territoire.

Pour leur part, les assistants opérationnels sont en place. Celui de Midi-Pyrénées est recruté officiellement au 1<sup>er</sup> décembre.

Pour les gestionnaires RH, la répartition sera assurée par région. L'un d'entre eux prendra en charge la DIR et les stagiaires.

SUD Culture Solidaires : Comment la recomposition des régions sera-t-elle prise en compte à l'INRAP ?

**PRESIDENT** : Nous considérons qu'il est urgent d'attendre. En effet, les décisions ne sont pas encore toutes prises en matière de structuration des services de l'Etat. La phase d'observation initiale risque de durer un à deux ans. A l'issue, nos fonctionnements pourraient être revus, mais nous ignorons encore dans quelle mesure.

**SUD Culture Solidaires** : Midi-Pyrénées bascule dans une autre Région. Les problèmes risquent d'être particulièrement aigus.

**PRESIDENT** : Pour l'heure, nous ne pouvons pas statuer sur cette question, même si elle porte de véritables incidences sur l'activité.

**ADMINISTRATEUR** : La première réunion interservices Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes a eu lieu en novembre. L'organisation doit être en place en 2019.

**PRESIDENT** : Les élections de 2017 pourraient modifier l'optique des regroupements.

**CNT** : Quelle évolution pour la CIRA ?

**ADMINISTRATEUR** : Nous n'avons en outre aucune prise sur l'évolution des CIRA.

#### **8- Centres archéologiques : Toulouse, Angoulême, Bègles, Campagne (château) – Projet nouvelles implantations**

**PRESIDENT** : En Sud-Aquitaine ou à Campagne, aucun projet n'est en cours. Le projet de Bègles est terminé. L'INRAP n'entend pas implanter de nouvelles bases à ce stade en Martinique.

**SUD Culture Solidaires** : Des agents y travaillent en quasi-permanence et nous disposons de locaux.

**PRESIDENT** : Ce sujet n'est pour autant pas d'actualité.

Nos réflexions portent sur Toulouse-Jean-Jaurès, implantation pour laquelle nous avons déjà obtenu des accords. La délocalisation de la base de Saint-Orens à Toulouse semble faire consensus.

Le second projet concerne l'Isle-d'Espagnac et Poitiers. Un courrier a été adressé aux membres du CHSCT afin de leur expliquer que nous menions une réflexion sur plusieurs hypothèses d'implantation. Une étude de mobilité sera également lancée dans le courant du premier semestre de 2016.

L'INRAP ayant pour politique de ne pas ouvrir de nouvelle base sans procéder à une fermeture, le raisonnement reste contraint.

**ADMINISTRATEUR** : Nous suivons des pistes avec les villes de Poitiers et de Saintes. Nos réflexions portent également sur l'Isle-d'Espagnac et sur une hypothèse conjointe GSO-Grand Ouest.

**PRESIDENT** : De nombreux paramètres doivent être pris en compte pour le projet. L'étude de mobilité les prendra tous en compte afin de déterminer si nous restons sur l'existant, si nous ouvrons une nouvelle base ou si nous nous associons à Grand Ouest.

**ADMINISTRATEUR** : Devant faire état du processus dans les CHSCT locaux de Grand Ouest et de GSO, pour GSO, je l'ai fait avant l'été. Les instances de Grand Ouest n'ont été informées qu'en octobre. La consultation n'a donc pas pu être mise en place, d'autant que le chef de service du SAGI a quitté son poste entre temps.

**SUD Culture Solidaires** : Quelle base fermez-vous si vous en ouvrez une à l'Isle-d'Espagnac ou ailleurs ?

**PRESIDENT** : Le cas échéant, la fermeture n'interviendrait pas nécessairement en GSO.

ADMINISTRATEUR : L'Isle-d'Espagnac est pas prise en compte, ne s'agissant pas d'une résidence administrative.

CGT Culture : Nous avons déjà éliminé une implantation suite au rapprochement entre Pessac et Bègles.

ADMINISTRATEUR : Nous n'avons pas fermé de résidence administrative.

SUD Culture Solidaires : L'étude de mobilité ne servira à rien si elle conclut à la nécessité d'ouvrir une nouvelle base et si aucune résidence administrative ne ferme.

PRESIDENT : Si elle aboutit à la conclusion qu'il est pertinent d'en ouvrir une et si aucune autre DIR ne ferme une base, nous serons appelés à réfléchir à le faire nous-mêmes.

SUD Culture Solidaires : La Direction générale a acté qu'il était nécessaire de s'implanter en Poitou-Charentes. Elle réfléchit à la création d'une seconde base, au-delà de celle de Poitiers.

ADMINISTRATEUR : Cette base est calibrée au vu des effectifs présents à la date de sa création, soit 32 agents. La Région en compte désormais 50. Il peut donc s'avérer pertinent de réduire sa surface de moitié et de rechercher une seconde implantation plus au sud.

PRESIDENT : Toutes les possibilités restent ouvertes. Nous profitons d'opportunités de réflexion. Notre seule limite porte sur le périmètre de l'enveloppe, lequel doit rester constant. France Domaine entend en effet supprimer des implantations plutôt qu'en ouvrir de nouvelles.

SUD Culture Solidaires : La base de Campagne sature également. Des agents qui souhaitent l'intégrer ont finalement muté ailleurs, faute de place pour les accueillir. Or, le château situé dans le domaine pourrait correspondre aux besoins, d'autant qu'il a été refait à neuf et qu'il reste inoccupé.

PRESIDENT : Nous n'excluons pas cette option, même si le Département risque de ne pas souhaiter nous affecter les locaux à titre gracieux. En outre, la majorité de nos opérations ne sont pas situées à proximité.

CNT : La Dordogne a récemment connu un bon niveau d'activité.

ADMINISTRATEUR : Nous nous attendons sous deux ans à un redéploiement non négligeable vers les grands travaux, notamment vers GPSO. Le projet devrait s'engager vers 2018. Nous serons donc appelés à nous redéployer vers Agen.

CGT Culture : Nombre de collègues habitent autour de Campagne.

SUD Culture Solidaires : Le Département dispose d'un service archéologique. Nous pourrions développer nos rapports à moindres frais.

PRESIDENT : Nous réfléchissons sur cette piste, en particulier si cette collectivité nous propose le château à titre gratuit. Pour l'heure, nous nous intéressons à Grand Sud-Ouest nord et à Grand Ouest sud.

SUD Culture Solidaires : Le besoin de créer d'une résidence d'affectation à être porté en central. Monsieur Garcia a bien retenu l'essentiel. L'officialisation de la présence de collègues en Martinique répond en particulier à une réelle nécessité et à une demande des agents travaillant sur place. Nous la réclamons à chaque réunion d'instance.

Par ailleurs, notre implantation de Bègles accueille des agents qui n'y sont pas affectés en permanence. Or, l'équipement informatique ne permet pas aux techniciens de travailler. Nous avons pourtant appris qu'un stock d'ordinateurs fixes était disponible. Il est imposé aux agents de passage de demander qu'ils soient installés directement afin d'éviter toute perte de temps. Nous avons également appris que le nombre de ports du switch ne suffisait pas.

PRESIDENT : Chaque bureau est doté d'un ordinateur ou d'une station d'accueil.

SUD Culture Solidaires : Les techniciens n'en disposent pas. Nous avons demandé que quatre postes partagés leur soient alloués.

CGT Culture : A Montauban, cinq postes sont mis à disposition des agents de passage pour faire de la saisie.

PRESIDENT : J'avais compris que neuf ordinateurs étaient prévus pour eux.

SUD Culture Solidaires : Ils ne sont pas opérationnels.

PRESIDENT : La logisticienne fait de son mieux pour répondre aux sollicitations. La question n'est-elle pas liée au fait que nous découvrons les problèmes pour la première fois ?

CGT Culture : Dans certains bureaux, une seule prise Ethernet fonctionne.

PRESIDENT : Vous pouvez me présenter une liste des bureaux dans lesquels plusieurs personnes sont amenées à travailler simultanément de manière régulière.

CGT Culture : S'ils sont certains de pouvoir travailler, les agents pourront être plus enclins à venir en base.

SUD Culture Solidaires : Chaque agent dispose d'un bureau à son nom, mais un poste fonctionnel doit également être mis à disposition. De plus, le nombre de câbles Ethernet ne suffit pas à Bègles. Ce problème est pourtant simple à résoudre.

En outre, l'ordinateur installé au centre de documentation ne peut pas être considéré comme un ordinateur en libre-service. Sur les autres, les logiciels utiles aux agents ne sont pas forcément installés.

PRESIDENT : Nous n'achèterons pas systématiquement des licences de Photoshop ou d'Illustrator, d'autant qu'elles pourraient périmier avant d'avoir été utilisées à plus de dix reprises.

ADMINISTRATEUR : Je vous propose de vous accompagner pour passer de poste en poste afin de vérifier quels logiciels sont présents sur quel ordinateur.

PRESIDENT : J'ai été confronté à des problèmes du même type à mon arrivée.

SUD Culture Solidaires : Les techniciens émargent sur des temps de chantier, contrairement au Directeur.

ADMINISTRATEUR : La DIR GSO ne s'est jamais montrée rigide, voire retorse, sur les attributions de temps suite à des problèmes techniques. La seule contrainte porte sur les affectations.

CGT Culture : La DSI ne renouvelle désormais plus les écrans. Ces derniers sont désormais imputables au budget diagnostics.

ADMINISTRATEUR : Cette décentralisation a pour objectif de permettre des réductions de budget, car les changements sont souvent plus pertinents lorsqu'ils sont décidés localement.

#### 9- Renouvellement parc automobile

PRESIDENT : Il devrait être finalisé en janvier.

ADMINISTRATEUR : Les véhicules des AST sont également concernés. Le marché conclu avec Ford est arrivé à échéance mi-octobre. Des décisions ont été prises par le Gouvernement en matière d'achat de voitures électriques,

d'obligation d'acheter les véhicules, de réduction du parc automobile et de prise en compte des impacts climatiques pour les établissements publics. Les acquisitions doivent également impérativement passer par l'UGAP.

Dix véhicules ont été restitués à Ford. Dans l'attente de leur renouvellement, qui devait intervenir au cours de la première quinzaine de janvier, la DIR GSO procède à des locations de courte durée auprès de Globeo.

Le parc de véhicules utilitaires sera pour sa part renouvelé en 2017. Les instructions du Gouvernement sont différentes de celles qui s'appliquent aux voitures de tourisme, notamment en matière de réduction du parc. Le nombre de véhicules sera cependant limité par les capacités budgétaires de l'INRAP.

CGT Culture : S'il ne suffit finalement pas, des frais kilométriques devront être versés aux agents. La restriction n'est donc pas obligatoirement rentable pour l'Institut.

SUD Culture Solidaires : Qu'en est-il des véhicules des AT ?

ADMINISTRATEUR : Ils ne sont pas renouvelés. Ils sont en effet considérés comme des véhicules utilitaires. Pour leur part, les CDCC et AST adjoints sont censés utiliser des véhicules de pool. Les AST adjoints de Poitiers, de Toulouse ou de Montauban devront donc utiliser ceux de la base.

SUD Culture Solidaires : Prévoyez-vous un budget location si toutes les voitures sont sorties ?

PRESIDENT : Nous n'avons pas vocation à les financer sur le budget DIR.

SUD Culture Solidaires : L'agent est donc contraint d'utiliser son véhicule personnel ou les transports en commun. Peut-il refuser un déplacement ?

PRESIDENT : Cette contrainte est couramment pratiquée par les services de l'Etat. Cependant, ceux qui expliquent qu'ils ne peuvent pas se déplacer alors que leur poste l'impose se mettent en faute, car l'Administration n'est pas tenue de leur mettre des véhicules à disposition. Elle doit en revanche défrayer ses agents.

SUD Culture Solidaires : Une des voitures du pool a connu un problème, et la logisticienne a expliqué qu'elle ne sera pas remplacée.

ADMINISTRATEUR : L'événement est trop récent pour que nous puissions vous informer.

SUD Culture Solidaires : Les topographes sont appelés à se déplacer avec du matériel de travail. Sont-ils contraints d'utiliser leur voiture personnelle si nécessaire, alors même qu'elle n'est pas forcément adaptée ?

PRESIDENT : Ils peuvent se regrouper pour les trajets.

CGT Culture : A Montauban, un des véhicules est alloué au topographe. Il ne sera pas possible d'attribuer une des quatre voitures restantes à l'AST adjoint.

ADMINISTRATEUR : Il l'utilisera en tant que véhicule de pool. Il n'est pas censé le privatiser.

CGT Culture : De fait, nous ne pouvons pas conduire plus de quatre opérations simultanées.

PRESIDENT : Les refus d'activité pour cette raison demeurent hypothétiques.

ADMINISTRATEUR : Le pool peut être mutualisé avec des bases situées à proximité. En outre, des régions qui ne mettent pas à contribution toutes leurs voitures peuvent les transférer temporairement à celles qui montreraient des besoins. Dans une dernière extrémité, nous envisagerons de recourir à des locations de courte durée.

CGT Culture : Le transport des outils impose la mise à disposition de véhicules utilitaires.

ADMINISTRATEUR : Nous n'avons pas annoncé de réduction de ce parc. La seule contrainte supplémentaire qui va s'imposer est liée à la présence d'un utilisateur supplémentaire, et celui-ci n'est pas en déplacement chaque jour.

PRESIDENT : La gestion de la flotte doit être davantage affinée. Nous évaluerons les besoins éventuels d'adaptation de notre organisation au fil du temps.

ADMINISTRATEUR : Afin de statuer sur les besoins, j'avais demandé aux GMC de communiquer à la logisticienne leurs tableaux de gestion des véhicules.

CGT Culture : Il est disponible sur le NAS.

CNT : Le parc GSO intégrera-t-il un 4x4 ?

PRESIDENT : Nous ne l'avons pas prévu. Un véhicule de ce type est néanmoins utilisé en ce moment. Il a été loué pour une courte durée.

ADMINISTRATEUR : Le recours à un 4x4 n'est pas assez fréquent pour justifier une location longue durée.

SUD Culture Solidaires : Le marché public des DOM est différent de celui de la métropole. Par ailleurs, faute de paiement, les frais de carburant sont pris en charge à titre personnel par les RO.

PRESIDENT : Un lot de location de véhicules avec option Carte Essence est proposé dans les nouveaux marchés. En outre, le règlement des pétroliers est en cours.

SUD Culture Solidaires : Quels types de véhicules prévoyez-vous d'intégrer aux pools des DOM ?

PRESIDENT : Nous ne pouvons pas préjuger du résultat de l'appel d'offres.

ADMINISTRATEUR : L'administration de GSO est systématiquement contrainte de rappeler aux structures nationales qu'elle intègre les DOM. En outre, dans ces régions, les prestataires ne sont pas forcément les mêmes qu'en métropole. Enfin, le volume des achats ne justifie pas toujours le lancement d'un marché.

CNT : Les véhicules utilitaires sont parfois utilisés sur des chemins difficilement carrossables, au prix de fréquentes casses de carters. De plus, certains d'entre eux ne sont pas sécurisés par une grille de séparation zone cargo-habitacle. Ces fausses économies se renouvelleront-elles ?

ADMINISTRATEUR : J'ose croire que ces contraintes techniques seront prises en compte dans le marché. Il est cependant très tôt pour interroger le service Achats à ce sujet. Il sera opportun de le faire courant 2016.

SUD Culture Solidaires : Les marchés sont souvent lancés sans consultation de la base.

ADMINISTRATEUR : Certains circuits d'information fonctionnent bien entre le terrain, *via* les DIR, et le siège.

CGT Culture : Pour leur part, les GMC ne sont jamais consultés.

ADMINISTRATEUR : Rien ne leur interdit d'adresser des copies de leurs messages à l'Administrateur.

Par ailleurs, nous souhaitons un marquage de chantier sur les véhicules des AST pour des raisons de sécurité, alors que la directive ministérielle les prohibe. Il est pourtant impératif sur certaines opérations. Nous envisageons de les coller sur la lunette arrière plutôt que sur la carrosserie.

**10- Problèmes récurrents d'accueil des stagiaires (particulièrement troisièmes) – Définir le rôle des AST/GMC/agents**

CGT Culture : Nous avons reçu un tableau, mais nous ne comprenons pas à quoi il fait référence.

PRESIDENT : Il détaille les stagiaires que nous avons accueillis. Il est détaillé par région et par provenance.

ADMINISTRATEUR : L'attribution du budget cognitif comporte à la fois le nombre de mois de stage rémunéré et le nombre de jours maximal dont la DIR dispose pour l'accueil des stagiaires.

CGT Culture : Une enveloppe de jours-hommes a donc été allouée à cette démarche.

ADMINISTRATEUR : Le référentiel budgétaire porte sur le nombre de jours de stage que nous pouvons proposer en nombre d'élèves et non en affectation d'agents. Le budget GSO ne détaille pas l'enveloppe qui leur est allouée.

SUD Culture Solidaires : Pourquoi la Direction des affaires financières se préoccupe-t-elle du sujet, sachant que la démarche est basée sur la bonne volonté des agents ?

PRESIDENT : Nous avons établi des budgets en jour-homme, mais cette unité porte à la fois sur la charge budgétaire et la mesure de l'activité. Elle se retrouve néanmoins dans tous les référentiels, y compris celui consacré aux stagiaires.

ADMINISTRATEUR : Nous avons initialement conclu du volet financier présenté que l'INRAP nous allouait des fonds pour accueillir les stagiaires. Suite à vérification, il s'avère que la direction générale a simplement procédé à un arbitrage.

PRESIDENT : L'intégration d'un stagiaire de troisième induit une charge en jour-homme.

SUD Culture Solidaires : Cette activité en consomme, sans qu'ils soient reversés aux intéressés.

CNT : Est-il envisagé d'attribuer des jours-hommes aux accueillants ?

ADMINISTRATEUR : La charge de travail existe également au niveau des agents fonctionnels.

CNT : Nous sommes donc fondés à refuser d'accueillir des écoliers si notre charge de travail est trop lourde.

ADMINISTRATEUR : C'est pourquoi nous avons décidé de limiter l'accueil de stagiaires en mars-avril. Nous avons également mis en place un protocole d'intégration, lequel devait être partagé avec le stagiaire, le tuteur et l'AST. Ainsi, une convention doit être signée entre l'établissement d'enseignement et l'INRAP.

SUD Culture Solidaires : Cette démarche n'a pas été suivie d'effet.

CNT : La personne qui prend en charge le stagiaire ne bénéficie en outre d'aucune reconnaissance.

ADMINISTRATEUR : Je ne signe les conventions que si elles sont complètes et uniquement si la personne chargée d'accueillir le stagiaire a été avisée qu'elle va devoir le faire.

CNT : Les AST continuent pourtant à en adresser aux agents le matin de leur arrivée en base.

ADMINISTRATEUR : Nous leur avons adressé une note de cadrage afin d'éviter les dérapages de convention ou de programme.

SUD Culture Solidaires : La situation n'a pourtant pas évolué.

**ADMINISTRATEUR :** GRH était en charge de détecter les anomalies et de mettre en regard un protocole. Sur la base de l'accord des AST en CODIR, nous l'avons diffusé.

S'il est demandé aux agents d'accueillir du jour au lendemain un stagiaire, vous devez m'en informer.

**SUD Culture Solidaires :** Les AST accueillent les stagiaires en Master Pro les deux premiers jours suivant leur arrivée. La personne qui assure ensuite la formation est identifiée par écrit. Pour la reconnaissance de ces agents, il semblerait pertinent de généraliser cette démarche.

**ADMINISTRATEUR :** Je vous appelle à me communiquer le document. En raison des délégations, le DIR ou l'Administrateur sont en charge de la signature de la convention. Pour autant, l'agent qui supervise le stagiaire est souvent le GMC, l'AST, un RO ou un spécialiste. La convention ne pourra cependant pas détailler qui prend en charge le stagiaire à la journée. Par ailleurs, je refuse les conventions selon lesquelles les élèves mineurs sont censés se rendre sur le terrain.

**SUD Culture Solidaires :** Officiellement, l'AST est censé avoir encadré le stage.

**ADMINISTRATEUR :** Nous ne pouvons pas contrevenir à la volonté de l'Université de considérer que le maître de stage est le signataire de la convention. En interne, nous pouvons mettre en place une fiche navette qui précise qui est en charge des différentes activités. Elle sera signée par l'AST et envoyée en retour aux agents concernés.

**CGT Culture :** Cet élément pourrait ensuite être pris en compte dans les évaluations.

**PRESIDENT :** A ce jour, nous n'envisageons pas d'allouer du temps à ces activités.

**CGT Culture :** A quoi correspond le solde négatif mentionné dans le tableau ?

**PRESIDENT :** Nous avons dépassé notre plafond d'accueil.

**ADMINISTRATEUR :** Pour les stages gratifiés, nous avons signé des conventions pour cinq mois de plus que notre attribution pour les étudiants en enseignement supérieur. Nous les avons compensés en retirant cinq mois en CDCC. Concernant les collégiens et les étudiants en enseignement supérieur non gratifiés, nous ne sommes pas parvenus à maîtriser les flux.

Concernant les CDCC, un des étudiants n'a pas été intégré en même temps que sa collègue. Le besoin d'un troisième stagiaire n'était en outre pas opportun.

**SUD Culture Solidaires :** La notification d'accueil de stagiaires pourra-t-elle être rétroactive ?

**ADMINISTRATEUR :** Nous ne parviendrons pas à déterminer qui a accueilli les dizaines de stagiaires que nous avons reçus.

**SUD Culture Solidaires :** Les agents peuvent se désigner.

**ADMINISTRATEUR :** Si les accueillants souhaitent établir une liste des personnes reçues au fil des deux dernières années et la transmettre aux AST, nous n'y voyons pas d'inconvénient.

**CNT :** Nous avons reçu un mail des instances nationales nous enjoignant à ne plus recevoir de scolaires, suite à la mise en place de l'état d'urgence.

**ADMINISTRATEUR :** Cette restriction portait sur l'accueil de groupes. Elle a été levée.

**II - Divers**

- Primes de suppléance

SUD Culture Solidaires : Elles relèvent essentiellement de la catégorie 3 et elles montrent des inégalités de répartition.

ADMINISTRATEUR : La DG 120 de 2009 édicte que, pour les diagnostics ruraux, les paramétrages sont liés à la surface. Pour les diagnostics urbains, ils sont calculés à partir des mètres cubes. Pour les fouilles, les budgets sont pris en compte. Aucun des champs d'action n'est ainsi soumis aux mêmes critères, et ceux des diagnostics urbains ne sont pas suffisamment définis.

SUD Culture Solidaires : En GSO, ils s'appliquent toujours au détriment des agents.

ADMINISTRATEUR : Depuis sept ans, j'interpelle la DRH sur la question des diagnostics urbains. J'ai obtenu un début de réponse le 10 novembre.

SUD Culture Solidaires : Les diagnostics urbains sont reconnus comme faisant partie de la catégorie 4. Pourquoi le flou entourant les critères défavorise-t-il toujours les agents ?

CGT Culture : L'AT est-il en charge du calcul des volumes ?

ADMINISTRATEUR : Cette évaluation est réalisée sur une base théorique. Pour les diagnostics urbains, je considère toujours la surface de l'opération sur un mètre d'épaisseur.

CGT Culture : Nous ne comprenons pas pourquoi vous ne placez pas systématiquement les personnes concernées en catégorie 4.

PRESIDENT : La majorité des opérations correspond à la catégorie 3, car le terrassement en urbain est généralement inférieur à 2 000 m<sup>3</sup>.

SUD Culture Solidaires : Les RFO urbains mentionnent les dimensions des tranchées. Il est par conséquent facile de calculer un volume réel.

CGT Culture : Les enjeux dépassent la prime. Ils concernent également les carrières.

SUD Culture Solidaires : La DIR GSO dispose de marges de manœuvre sur ce volet. Or, elle ne les met pas à profit.

PRESIDENT : Les critères appliqués semblent raisonnables. En outre, nous ne maintiendrons pas les agents dans l'injustice si les opérations dépassent manifestement les seuils.

SUD Culture Solidaires : Certains topographes ont été reclassés de catégorie 2 en catégorie 3 lorsqu'ils ont changé d'interrégion. En outre, l'un d'entre eux n'a pas pu être requalifié en catégorie 3 à l'occasion du repyramidage, car la majorité de ses opérations étaient réalisées en catégorie 2 selon les critères appliqués en GSO. Notre DIR sous-qualifie ses agents. Or, la prime de suppléance leur permet de démontrer qu'ils ont assuré des tâches de la catégorie supérieure.

CGT Culture : Une personne qui a réalisé un grand nombre de diagnostics urbains en catégorie 3 ne pourra pas postuler à un poste en catégorie 4.

PRESIDENT : Nous devons nous faire une idée du nombre d'opérations concernées et de leur typologie. Nous ne surcoterons pas systématiquement, mais nous pouvons envisager que les particularités de certains chantiers soient prises en compte.

- Relecture systématique de tous les rapports par l'AST



CGT Culture : Certains rapports restent en souffrance durant des années en raison du goulot d'étranglement que représentent les relectures par les AST.

SUD Culture Solidaires : Le volume et l'implication de ces AST induisent des inégalités.

CGT Culture : Les agents ne peuvent plus postuler dans leur région si leur rapport est considéré comme non rendu. Ils sont alors contraints de partir en grand déplacement.

PRESIDENT : Ce sujet figure à l'ordre du jour du prochain CODIR. Nous avons détecté un certain nombre de situations différentes qui induisent des modes de réponse distincts.

CGT Culture : Un rapport a récemment stagné sur un bureau pendant plusieurs mois pour être ensuite rendu sans avoir été ouvert.

ADMINISTRATEUR : J'ai mis en place en 2015 un protocole de prélecture permettant de lever les pénalités qui s'imposent aux agents, voire à l'Institut lui-même. J'ai incité les AST à suivre ces recommandations. Les RO, en accord avec le rédacteur des rapports, ont procédé à ces relectures. Des blocages qui persistaient pour certains ont ainsi été levés.

CGT Culture : Nous proposons depuis longtemps la mise en place de collèges de relecture, dispositif dont nos collègues de Rhône-Alpes-Auvergne disposent.

SUD Culture Solidaires : La charge de travail qui pèse sur les AST pose elle-même question. Elle les amène à procéder à des arbitrages entre tâches. Certains d'entre eux y parviennent très bien, alors que, pour d'autres, la relecture se limite à des corrections de virgules.

PRESIDENT : Nous reviendrons prochainement sur ce sujet.

CGT Culture : Certains AST vont arriver au terme de leur mission. Vont-ils être évalués, comme annoncé dans le projet d'harmonisation ?

ADMINISTRATEUR : Ils font l'objet d'un entretien professionnel annuel. Le processus d'harmonisation n'implique peut-être pas un calendrier rétroactif concernant les bilans trisannuels de l'activité des AST.

PRESIDENT : Le dispositif est en cours de discussion.

SUD Culture Solidaires : Le poste s'avère très usant.

CGT Culture : Celui des adjoints l'est également.

- Evaluations filières administratives/scientifiques

*Ce sujet n'est pas traité.*

- Calendrier

CGT Culture : Nous obtiendrons le calendrier social de la part des instances nationales mi-décembre.

PRESIDENT : Une partie des membres ayant quitté la séance, je vous invite à vous adresser à GRH pour caler les prochaines dates de réunion.

*La séance est levée à 18 heures.*

*NB : Ce procès-verbal a été rédigé par la société Codexa ([www.codexa.fr](http://www.codexa.fr)), puis vérifié et complété par les membres de l'instance sous la responsabilité du secrétaire.*

